

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**E X T R A I T**  
 du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 07 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 01 décembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 01 décembre 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 13 décembre 2023
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO,

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Grégory RENDE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Julien DUBOIS,  
 Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,  
 M. Régis MALARIK a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,  
 M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Pierre STETIN,  
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Fanny MESPLET

**OBJET : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU THERMALE ET DES BOUES THERMALES , RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

**VU** la délibération n°DEL83-2023 de l'agglomération du Grand Dax en date du 28 juin 2023 relative à l'approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau

potable et d'assainissement,

**VU** l'avis rendu sur les rapports annuels par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 novembre 2023,

**VU** les rapports annuels annexés à la présente délibération.

**SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE**

- le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de DAX, annexé à la présente délibération,
- le Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau thermale et des boues thermales, annexé à la présente délibération,
- le Rapport annuel de l'ARS, annexé à la présente délibération, pour l'exercice 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



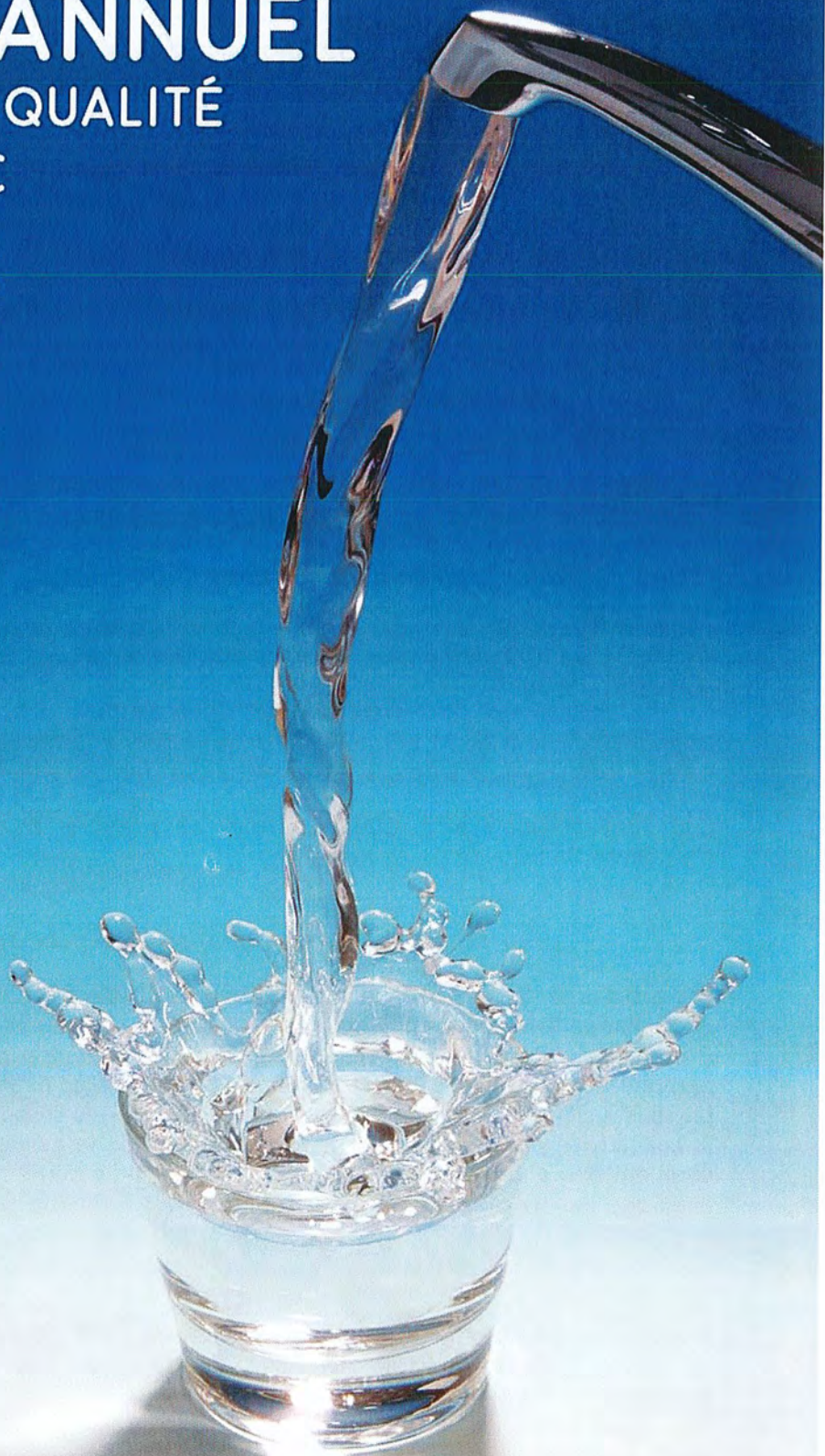
Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT

**EXERCICE 2022**



Service public de l'eau  
du **GRAND DAX**

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX**

6 Allée du Bois de Boulogne,  
40100 Dax

Tel : 05 58 90 97 97  
Accusé de réception en préfecture :  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

[eau.grand-dax.fr](http://eau.grand-dax.fr)

## PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Écologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

**" Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers." (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).**

- **à destination des usagers :**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté (disponible en ligne sur le site internet du Grand Dax).

- **pour plus de transparence :**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- **pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent à minima figurer dans le rapport, et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

**1. La qualité du service à l'utilisateur,**

**2. La gestion financière et patrimoniale,**

**3. Les performances environnementales du service.**

## SOMMAIRE

### 1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la ville de Dax et Seyresse
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
  - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
  - 1.3.2 Descriptif des abonnés de la régie du Grand Dax
  - 1.3.3 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

### 2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
  - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
  - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
  - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
  - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
  - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
  - 2.3.1 Gestion du réseau
  - 2.3.2 Gestion de la ressource

### 3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
  - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
  - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
  - 3.1.3 Rejets industriels
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
  - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
  - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
  - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Dax
  - 3.2.3 Gestion financière du service assainissement
- 3.3 Performances environnementales

### 4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

## Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

# 1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

## 1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE DAX ET SEYRESSE

En 2022, la régie des eaux de la communauté d'agglomération du Grand Dax exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'utilisateur.

La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les dacquois et seyressois s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité. Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'Ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène/ Eocène.

Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles puis stockées dans les trois réservoirs de la régie des eaux :



- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m<sup>3</sup>), à l'Ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m<sup>3</sup>), route de Castets, à 6 km au Nord de DAX.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m<sup>3</sup>), au Sud-Est de DAX.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferries afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 15 000 abonnés (pour environ 40 000 habitants) desservis par 148 km de réseaux. Conformément aux exigences réglementaires, le système de distribution des villes de Dax et Seyresse ne contient pas de canalisation ou de branchement en plomb.

## 1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de **DAX** collecte les eaux usées de ses habitants.



Ce réseau, mesurant aujourd'hui 203 km, collecte les eaux pluviales et les eaux usées domestiques qui sont transférées vers la station d'épuration (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en point blanc sur la carte).

Les eaux issues du réseau d'assainissement sont donc transférées vers la station d'épuration de la ville de DAX située à Saubagnacq, dans le quartier Talamon, à proximité de l'Adour, au sud-ouest de la ville.

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange et des produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de **SEYRESSE** sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, sera définitivement remplacé par un poste de refoulement et raccordement au système d'assainissement de Dax (travaux en cours d'achèvement au 1<sup>er</sup> semestre 2023).

## 1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 64 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

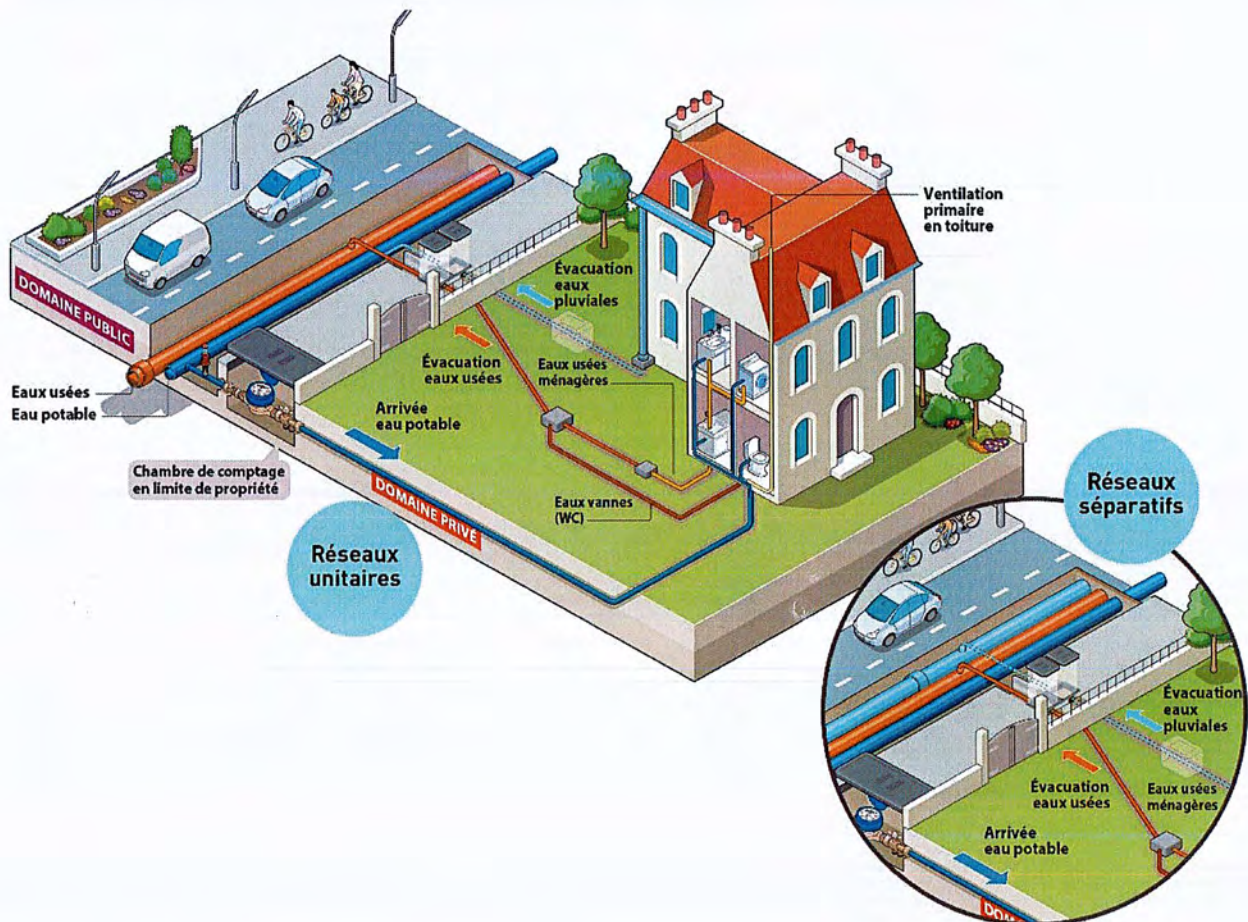
- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau Thermale et Boues Thermales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy pour l'année 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats intercommunaux (SYDEC, EMMA40 ou Eschourdes). Ces syndicats ont la charge de produire leur rapport annuel sur leur territoire de compétence.

### 1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués des parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte réglementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.



#### **EAU POTABLE**

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. Le Grand Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs :

- tous les ans pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les usagers non domestiques ou vente en gros (collectivités).

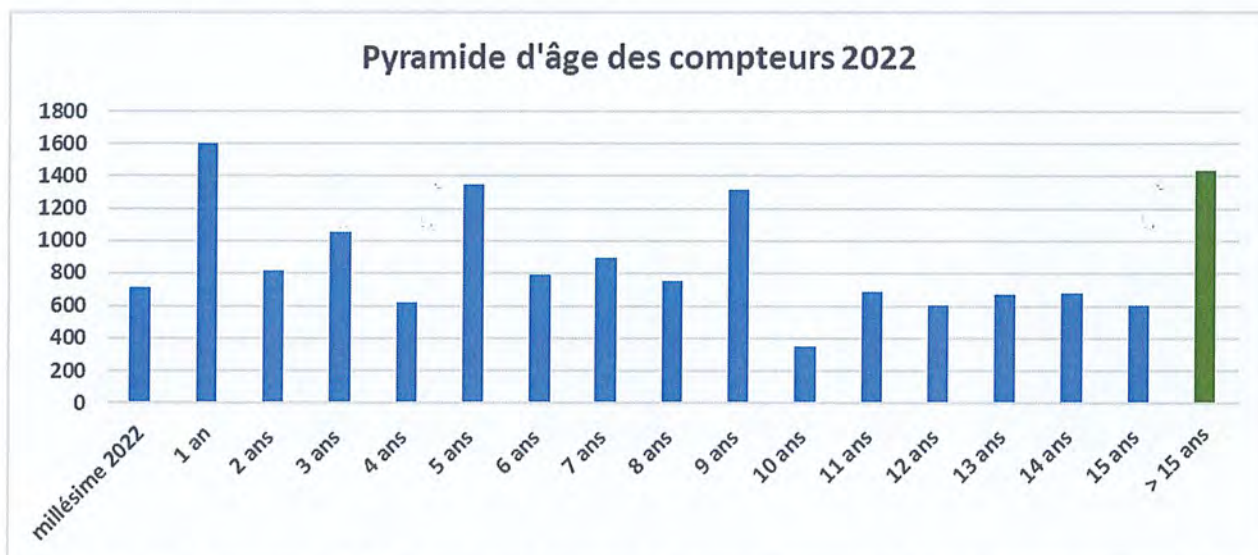




En 2017, les services de la régie des eaux ont travaillé à la refonte totale des tournées de relèves pour améliorer l'efficacité des rotations et rendre plus lisible le lien entre les releveurs et les usagers. Le territoire se divise ainsi en 5 secteurs de relèves pour les usagers domestiques.

**La régie dénombre 14 600 usagers sur Dax et 450 sur Seyresse.**

Ce travail a également permis de remettre à niveau les données patrimoniales sur le parc des compteurs d'eau potable, pour aboutir à la pyramide d'âge suivante :



L'arrêté du 06 mars 2007 orientant les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans, la régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1000 compteurs chaque année.

**A ce jour 90 % du parc est conforme.**

En 2020, la prise en charge du parc des compteurs de Seyresse (457 compteurs, dont 30 % renouvelés dès 2020) a été un enjeu important. Il s'agit en effet de pouvoir harmoniser les méthodes de comptage et intégrer la commune aux tournées. En 2022, 1095 compteurs ont été posés, dont 971 en renouvellement (et 711 millésimés 2022).

## ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

### 1.3.3 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur :

<b>Ouverture d'un nouveau branchement</b>	Ouverture d'un nouveau branchement, sous 4 semaines, si création du branchement. Sous 6 jours, si branchement existant. (Délais respectés à 100 %)	
<b>Accueil et Facturation</b>	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : <a href="mailto:contact-eau@grand-dax.fr">contact-eau@grand-dax.fr</a>	
<b>Information sur la qualité de l'eau</b>	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
<b>Alerte à la surconsommation</b>	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes.	
<b>Difficulté de paiement</b>	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
<b>Mensualisation</b>	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie. <b>En 2022, 31 % des usagers sont mensualisés</b>	
<b>Informations sur les coupures d'eau</b>	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2022 : 0,4 ‰	
<b>Réclamations</b>	<b>Eau Potable</b> <b>1,1 ‰</b>	<b>Assainissement</b> <b>0 ‰</b>

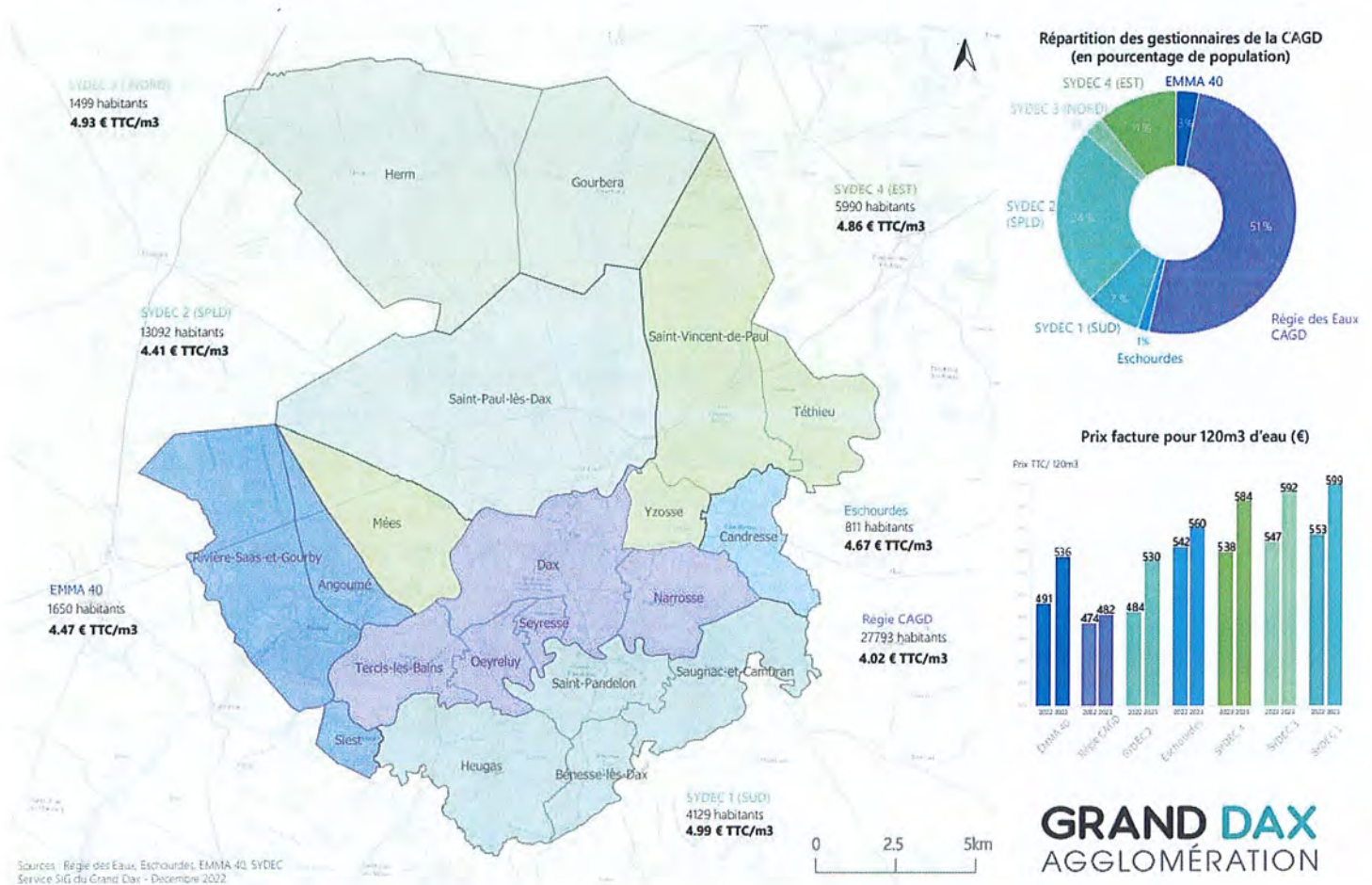
## 1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Conseil d'Agglomération a souhaité, pour les communes en régie directe (Dax et Seyresse), définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour l'ensemble des usagers concernés, conformément aux exigences de la Loi Notre de 2015.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les premières consommations dites « essentielles » (de 0 à 20 m<sup>3</sup>), le prix du mètre cube reste constant et unique quelle que soit la consommation ou la commune de résidence des usagers.

Début 2023, la hausse des coûts de l'énergie déjà observée en 2022 impacte lourdement les dépenses de fonctionnement. La communauté d'agglomération du Grand Dax décide alors de laisser passer les incertitudes en cours pour lisser ensuite les augmentations les plus durables sur plusieurs années, une fois les recettes (intégration de trois nouvelles communes en 2023 : Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) et les dépenses (inflation/prix) mieux stabilisées. Dans ces temps particuliers, la régie du Grand Dax a donc décidé d'augmenter le prix de l'eau de seulement 1,77% (soit 6 % sur la part Eau Potable et 0% sur la part Assainissement), entraînant une diminution de l'autofinancement et une sollicitation de l'emprunt, aujourd'hui très faible (cf. Gestion Financière).

**En 2023, les tarifs de la régie des eaux du Grand Dax restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.**



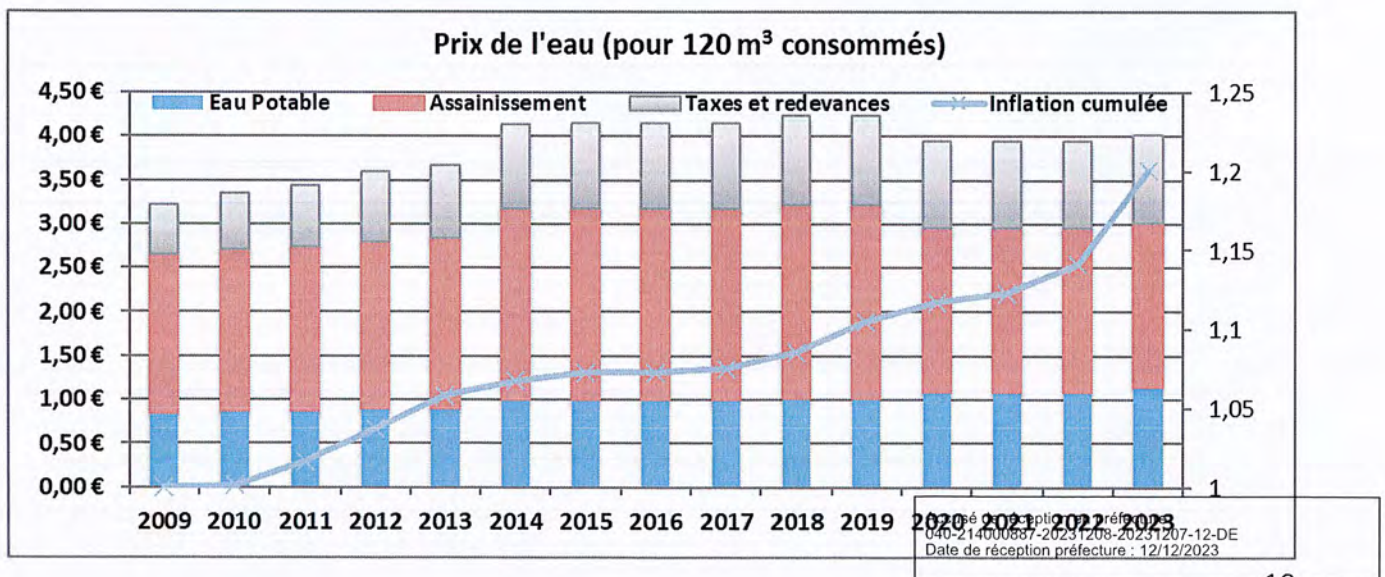
L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m<sup>3</sup> afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variable (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

<b>Prix de l'eau pour une facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
<b>EAU POTABLE</b>	<b>Abonnement annuel</b>	35,00 €	35,00 €	37,10 €	
	<b>Prix unitaire du m<sup>3</sup></b>	De 0 à 20 m <sup>3</sup>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		> 20 m <sup>3</sup>	0,95 €	0,95 €	1,01 €
	<b>Taxes et redevances</b>	Prélèvement de la ressource	0,115 €	0,115 €	0,115 €
		Lutte contre la pollution	0,33 €	0,33 €	0,34 €
		TVA (5,5%)	0,08 €	0,08 €	0,09 €
	<b>Prix unitaire HORS TAXE (en €/m<sup>3</sup>)</b>		<b>1,08 €</b>	<b>1,08 €</b>	<b>1,15 €</b>
<b>Prix unitaire T.T.C. (en €/m<sup>3</sup>)</b>		<b>1,61 €</b>	<b>1,61 €</b>	<b>1,69 €</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>Abonnement annuel</b>	84,00 €	84,00 €	84,00 €	
	<b>Prix unitaire du m<sup>3</sup></b>	De 0 à 20 m <sup>3</sup>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		> 20 m <sup>3</sup>	1,40 €	1,40 €	1,40 €
	<b>Taxes et redevances</b>	Modernisation des réseaux	0,25 €	0,25 €	0,25 €
		TVA (10 %)	0,21 €	0,21 €	0,21 €
	<b>Prix unitaire HORS TAXE (en €/m<sup>3</sup>)</b>		<b>1,87 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>1,87 €</b>
	<b>Prix unitaire T.T.C. (en €/m<sup>3</sup>)</b>		<b>2,33 €</b>	<b>2,33 €</b>	<b>2,33 €</b>
<b>PRIX TOTAL HORS TAXE (en €/m<sup>3</sup>)</b>		<b>2,95 €</b>	<b>2,95 €</b>	<b>3,02 €</b>	
<b>Prix TOTAL T.T.C. (en €/m<sup>3</sup>)</b>		<b>3,95 €</b>	<b>3,95 €</b>	<b>4,02 €</b>	
<i>Augmentation annuelle</i>		<i>0%</i>	<i>0 %</i>	<i>1,77 %</i>	

En 2020, le changement du mode de calcul (fin de la tarification progressive), provoque une baisse du tarif de 7%, avec un tarif à 3,95 €TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>.

En 2021 et 2022, les tarifs sont maintenus, et sont les plus bas observés depuis 2013. Pour information, le tarif moyen est de 4,57 €TTC/m<sup>3</sup> en Nouvelle Aquitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En 2023, une augmentation des tarifs de +1,77% dans un contexte particulier (inflation 2022 à +5,2%) permet néanmoins d'afficher un des tarifs les plus attractifs du territoire.



## 2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

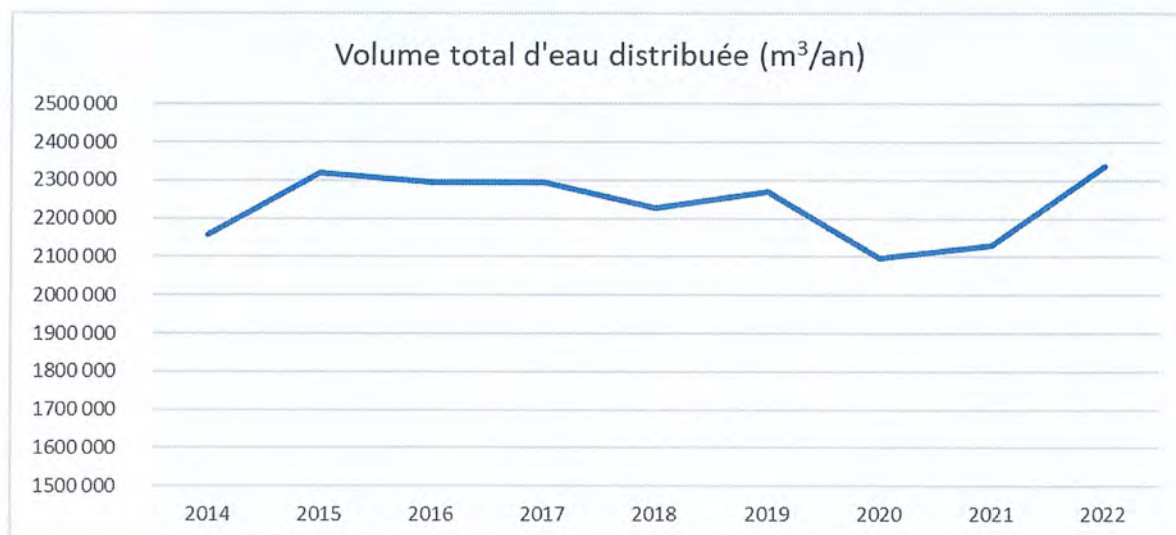
En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse n'a qu'un impact très limité sur le service d'eau potable. Historiquement, la commune de Seyresse est en effet connectée au réseau d'eau potable de Dax. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

### 2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

#### 2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2022, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 337 148 m<sup>3</sup> d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus ...	Valeurs (m <sup>3</sup> )	Variation annuelle*
<b>Abonnés domestiques</b>	1 533 996	-
<b>Abonnés non domestiques (Activités économiques, etc...)</b>	274 882	-
<b>Export (Vente aux collectivités extérieures)</b>	528 270	+ 6 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 337 148</b>	<b>+ 9,8 %</b>

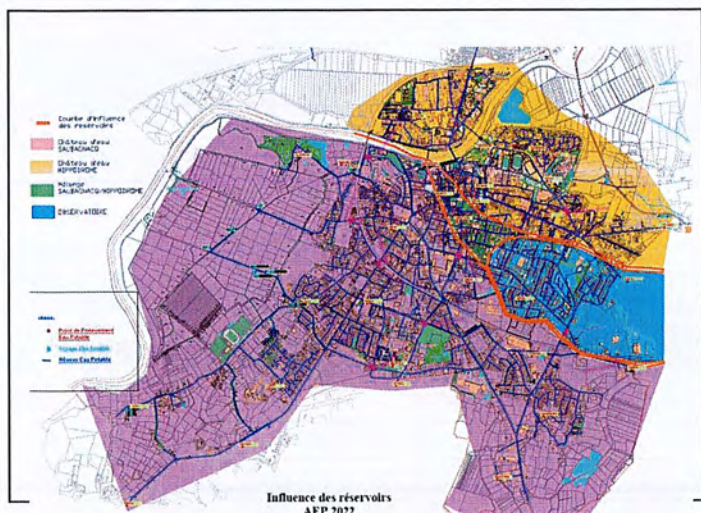


2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%. En 2021, la seconde année de confinement est moins marquée que la première, avec une hausse générale de + 1,55 %, principalement liée à un retour partiel de l'activité thermique (-65% en 2020 et -45% en 2021 de fréquentation thermique).

Bien que l'augmentation des volumes distribués en 2022 soit importante (+9,8%), elle marque surtout un retour à une activité normale, légèrement améliorée par une sollicitation un peu plus marquée des collectivités extérieures dans le cadre des ventes en gros.

## CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution (zone verte). On note, depuis quelques années, que le front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnacq (zone rose) se déplace sensiblement vers le sud de la ville :



- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax.
- Une eau de minéralisation moyennement accentuée pour l'eau de **3 forages de Saubagnacq** (F2S, P3S et F5S) qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2022 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16.4	17.7
pH	7.92	7.73
Conductivité à 25 °C	270	376
Chlore total mg/L	0.38	0.30
Chlore libre mg/L	0.12	0.10
Turbidité NTU	<0.5	<0.5
Bicarbonates mg/L	150.6	175
TAC °F	12.1	14.4
TH ° F	10.5	14.7
Calcium mg/L	37.5	52.2
Chlorures mg/L	14.2	16.4
Magnésium mg/L	2.9	4.1
Potassium mg/L	1.6	2.0
Sodium mg/L	12.0	11.6
Sulfates mg/L	0.2	9.5
Ammonium mg/L	0.15	0.02
Nitrates mg/L	< 0,5	3.6
Nitrites mg/L	0.016	< 0,01

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

En 2022, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 28 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 6 départs de distribution et 22 points sur le réseau,
- 37 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 2 forages (F2S et P3S), 12 départs de distribution et 23 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2022 :

<b>Bactériologie HIPPODROME</b>			
<b>Production</b>		<b>Réseau</b>	
<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Conformité</b>	<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Conformité</b>
<b>6</b>	100 %	<b>22</b>	100 %

<b>Bactériologie SAUBAGNACQ</b>			
<b>Production</b>		<b>Réseau</b>	
<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Conformité</b>	<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Conformité</b>
<b>12</b>	100 %	<b>23</b>	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2022 est dans la continuité des années précédentes avec **un taux de conformité de 100 %** sur le secteur de Saubagnacq et sur le secteur de l'Hippodrome avec 1 flore totale anormalement élevée au niveau du centre Médipôle et de la crèche des Girafes.

<b>Physico-chimie HIPPODROME</b>					
<b>Production</b>			<b>Réseau</b>		
<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Dépassement des références de qualité</b>	<b>Dépassement des limites de qualité</b>	<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Dépassement des références de qualité</b>	<b>Dépassement des limites de qualité</b>
<b>6</b>	0	0	<b>22</b>	0	0

<b>Physico-chimie SAUBAGNACQ</b>					
<b>Production</b>			<b>Réseau</b>		
<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Dépassement des références de qualité</b>	<b>Dépassement des limites de qualité</b>	<b>Nombre de prélèvements</b>	<b>Dépassement des références de qualité</b>	<b>Dépassement des limites de qualité</b>
<b>12</b>	0	0	<b>23</b>	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds et vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il peut être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés. **Le forage le plus sensible (F6S) a donc été mis à l'arrêt pour préserver la qualité de la ressource distribuée.**

Ainsi, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax met en distribution des eaux dont la teneur est inférieure à 0,1 µg/L, valeur limite autorisée. Dans ces conditions, aucune non-conformité en **ESA Métolachlore** n'a été identifiée en 2022.

## CONTRÔLES INTERNES

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'Administration, l'exploitant doit effectuer une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2022 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2022	< Seuil interne d'alerte
<b>Forages</b>	84	97.5 %
<b>Réservoirs de distribution</b>	155	98.8 %
<b>Réseau de Dax et Seyresse</b>	258	95 %
<b>Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy</b>	108	99 %
<b>TOTAL</b>	<b>605</b>	<b>96.1 %</b>

On peut noter un taux global de conformité de **96.1%** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts. Les principales non-conformités sont essentiellement liées à des valeurs élevées en flore totale à 22 et 36°C ; si l'on ne tient pas compte de ces 2 paramètres dans le calcul, le taux de conformité monte à **99.7%**.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, et de conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre turbidité, aucune valeur supérieure à 2 NTU n'a été retrouvée.



## PGSSE (PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU POTABLE)

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6 ont été effectuées en 2021. Le travail a été poursuivi en 2022 par le recensement des risques et dangers. Il sera complété en 2023 par la mise en place d'un plan d'actions adapté et par la vérification de l'efficacité de ces actions.

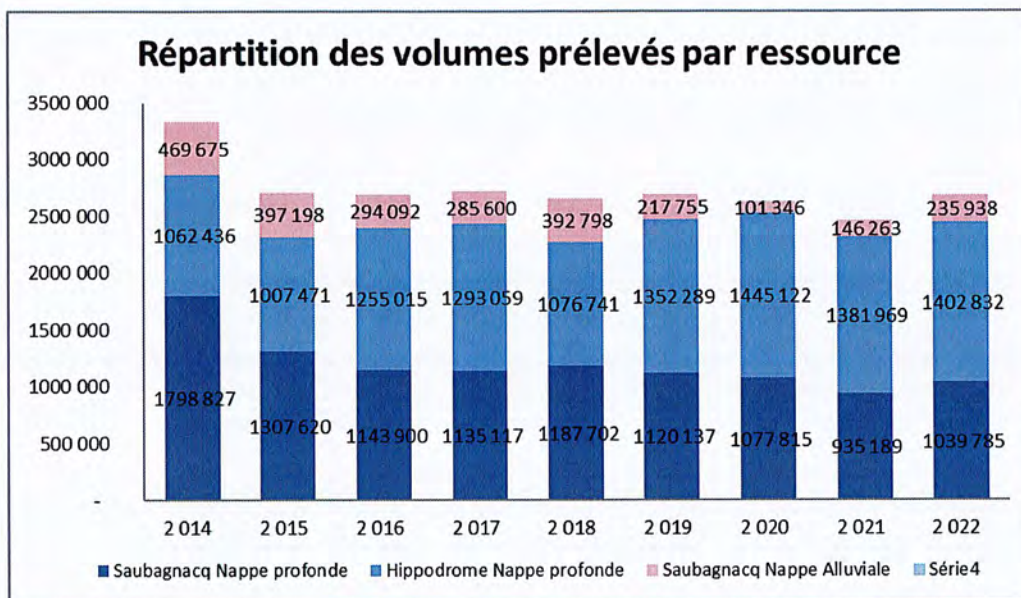
## 2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

### 2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2022, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2022 (m <sup>3</sup> )	Variation annuelle
Saubagnacq	F2S	oligocène	425 098	+ 14 %
	F3S	oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	393 230	+ 61 %
	F5S	Oligocène	427 395	- 2 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
	<b>Total Saubagnacq</b>			<b>1 275 723</b>
Hippodrome	F1H	oligocène	253 742	- 16%
	F2H	miocène	348 308	+ 9 %
	F3H	oligocène	383 387	+ 13 %
	F4H	oligocène	417 395	- 1 %
	<b>TOTAL Hippodrome</b>			<b>1 402 832</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Volume TOTAL Prélevé</b>		<b>2 678 555</b>	<b>+ 9 %</b>



Le volume total produit est de 2 678 555 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 9 % des volumes prélevés, à mettre en parallèle avec la hausse de 9,8 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une augmentation légère du rendement réseau.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quatenaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).

En 2022, au vu des bons retours d'analyses du forage P3S (nappe alluviale), il a été d'avantage sollicité.

Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :



- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en décembre 2021. Cette opération habituellement menée en début de saison thermale (mars) a été reportée en raison du confinement.

- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).

- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.

- Inspection des forages.

- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.

- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel début 2024.

## 2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

### DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Dax comporte 144 km de canalisations, et 10 km pour la commune de Seyresse.

Il se compose :

- d'un réseau primaire (canalisations de gros diamètre de 150 mm à 400 mm), qui conduit l'eau depuis les réservoirs vers les principaux quartiers de la ville et permet d'assurer la défense contre l'incendie,
- d'un réseau secondaire (conduites de petit diamètre), qui quadrille les rues de la ville afin d'acheminer l'eau vers chaque immeuble.

A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

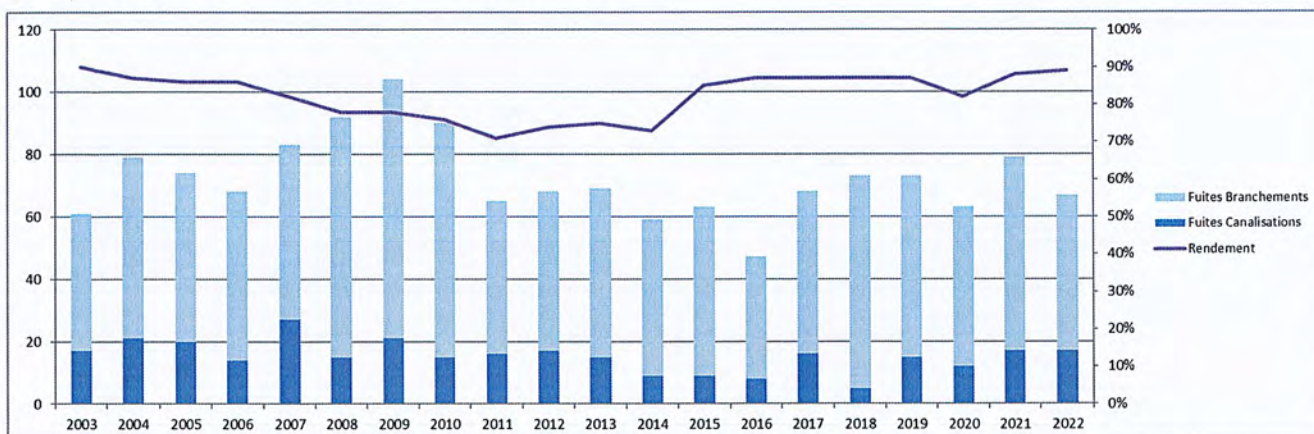
D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 116/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
<b>sous-total 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15 points minimum pour poursuivre</b>
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	11/15	60% des périodes de pose disponibles
<b>sous -total 2</b>	<b>41/45</b>	<b>&gt; 40 points minimum pour poursuivre</b>
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants...)	5/10	SIG
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	10/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteurs)	10/10	Référencement sur $\Omega$ (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations	5 /10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement	10/10	<a href="#">Cf. Page suivante</a>
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	5 /10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>/120</b>

En 2022, cet indicateur est à la baisse (de 116 à 101/120) en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes. La connaissance de la donnée reste pour autant intacte, et bientôt très disponible (confirmé début 2023).

La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 4% et n'impacte pas cet indicateur.

### RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES



En 2021, avec 79 fuites réparées dont 17 sur canalisations, les services observent un nouveau pic, maximum atteint depuis 10 ans. Si le retour de certains travaux majeurs en milieu urbain peut justifier la hausse des casses sur branchements, aucune suppression ou défaut de service ne permet pour autant de justifier cette tendance, à mettre en parallèle avec la bonne évolution du rendement du réseau (cf. Chapitre 2.3.1).

En 2022, à nouveau 17 fuites sur les canalisations, dont 3 sur Seyresse. Une diminution des fuites sur branchement est peut-être liée au travail préventif des services dans le cadre des chantiers communs ou coordonnés.

### RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2022, le service des eaux a effectué 6 opérations de renouvellement du réseau :

Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)
<b>Rue Joseph de Laurens (DAX)</b>	360 ml
<b>Rue du Mirailh (DAX - centre urbain)</b>	100 ml
<b>Avenue Paul DOUMER (DAX)</b>	160 ml
<b>Rues des Carmes (DAX - centre urbain)</b>	125 ml
<b>Route du BAA (SEYRESSE)</b>	100 ml
<b>Route de Oeyreluy (SEYRESSE)</b>	250 ml
<b>TOTAL 2022</b>	<b>1 095 ml</b>

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériau fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine. Malgré ces coûts plus importants, les services ont amélioré le renouvellement du réseau avec 1095 ml de linéaire renouvelé contre 870 ml en 2021.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	<b>154 km</b>
Renouvellement du réseau	1 095 ml
Renouvellement du réseau 2022	0,71 %
<b>Renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>1,02 %</b>

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1,02 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 98 ans.



## 2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Potable :

2022	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + Résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	3 567 443.87€	3 980 958.47 €	360 214.09 €
Investissement	822 587.04 €	738 282.58 €	-302 357.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 390 030.91 €</b>	<b>4 719 241.05 €</b>	<b>57 856.29 €</b>

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget eau potable.

En investissement, le résultat est déficitaire car la collectivité a investi sur ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

### TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements. Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau du Grand-Dax alimentait jusqu'en 2021 le Fond Départemental de Solidarité à hauteur de 5 000€.

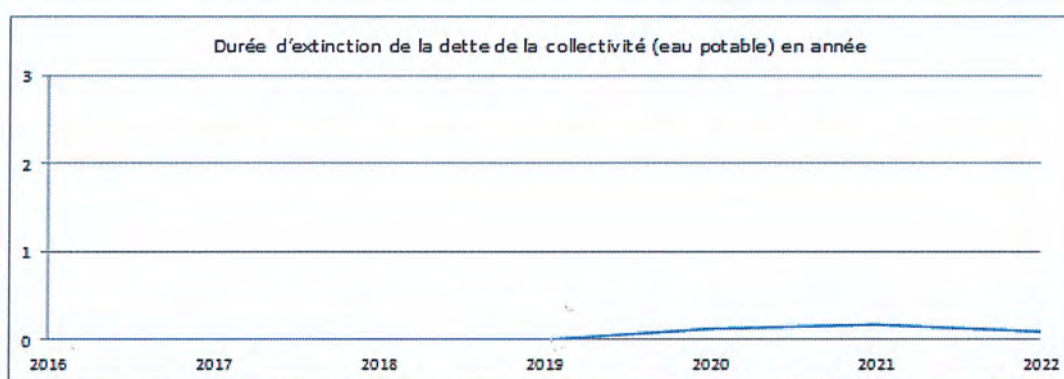
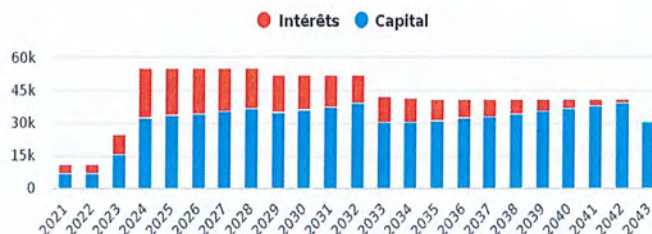
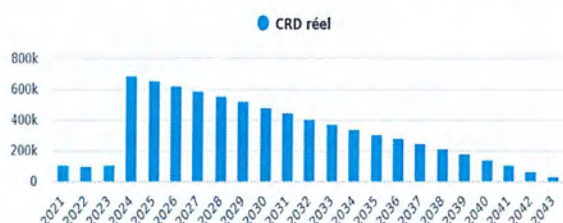
		2019	2020	2021	2022 <sup>(1)</sup>
Impayés	Taux	3,64 %	3,64 %	4%	3.74%
	Montant	105 743 €	101 776 €	124 595€	112 722€
Versement au fonds départemental de solidarité		5 000 €	5 000 €	5 000 €	0€

Le taux d'impayés 2022 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/21 et le 31/12/21 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/22 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2021" (dont sont déduits les frais divers et les rattachements de 2020) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2022" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2021).

## EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE). A compter de 2024, seront intégrés les emprunts de Tercis-les-Bains, Oeyreluy et de Narrosse.



La durée d'extinction de la dette est de 0,09 an en 2022, avec un capital restant dû de : 91 854€ (au 31/12/2022).

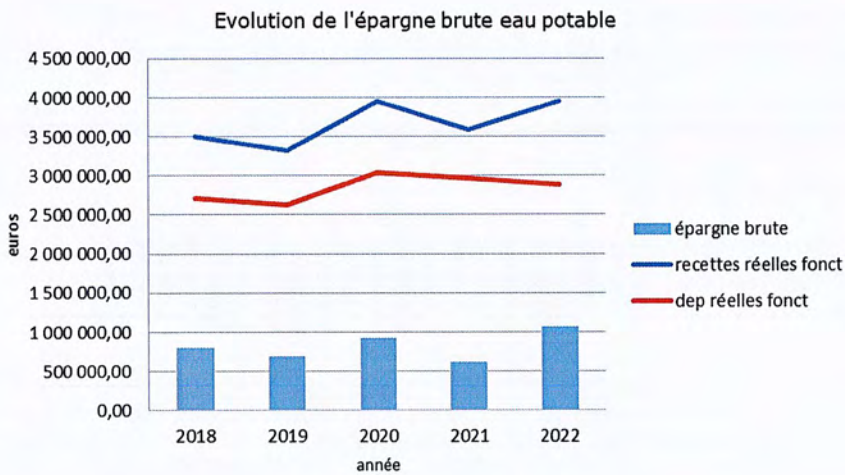
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Dépenses	3 567 443	Recettes	3 980 958
Dépenses d'exploitation	1 271 783	Ventes d'eau	3 583 683
Masse salariale	955 426	Autres produits (IJ, Stock)	323 323
Redevance agence de l'eau	500 000		
Autres charges gestion courante	13 422		
Charges financières	4 920		
Dépenses exceptionnelles	138 421	Recettes exceptionnelles	38 355
Dotations aux amortissements	683 472	Amortissement des subventions	35 598
Résultat de fonctionnement			413 515

**Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 162 916€HT**

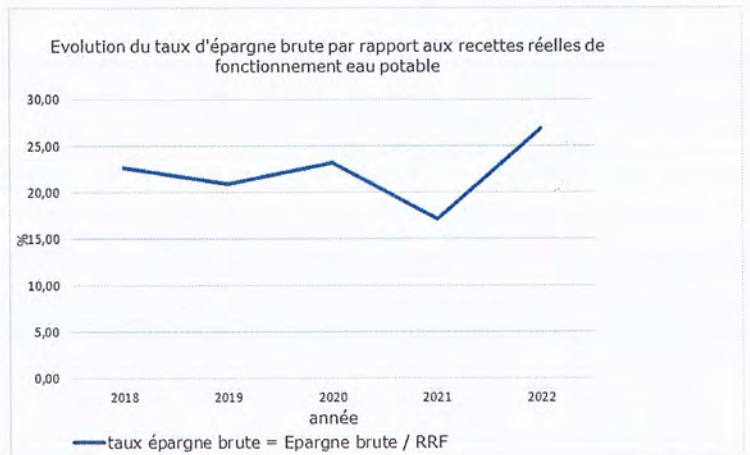
## EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de l'épargne brute : L'épargne progresse à 1 061K€ contre 615 k€ en 2021.

Les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

Le taux de l'épargne brute représente 27% des recettes courantes en 2022. Ce ratio est en progression



## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1		
<b>Dépenses</b>	<b>822 587</b>	<b>Recettes</b>	<b>738 283</b>
Immobilisations incorporelles	3 139	Subventions d'investissement reçues	54 811
Immobilisations corporelles - matériel..	244 772		
Travaux en cours	532 069		
		Autres réserves	0
Remboursement capital des emprunts	7 009	Emprunts	0
Amortissement des subventions	35 598	Amortissement des immobilisations	56 472
Autres dépenses d'ordre	0	Autres recettes d'ordre	0
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>-84 304</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023





En 2022 : 779 980€ de dépenses en investissement réalisées

## 2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

### 2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

#### RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et de déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

**Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit),** avec :

- « **Volume consommé** » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « **Volume Produit** » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.



Si la réparation de la fuite du Boulevard Carnot (février 2015) a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions correctives sont engagées depuis 2012 : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteur et individualisation des comptages, etc...

La fuite de Carnot fonctionnant comme une soupape jusqu'en février 2015, les résultats des interventions du service n'ont pas été visibles pour autant.

Ainsi, l'année 2015 a permis de récolter le fruit de l'ensemble du travail effectué en améliorant le rendement du réseau général de plus de 15%, permettant de retrouver le niveau maximal jamais affiché depuis la mise en place de la télégestion généralisée.

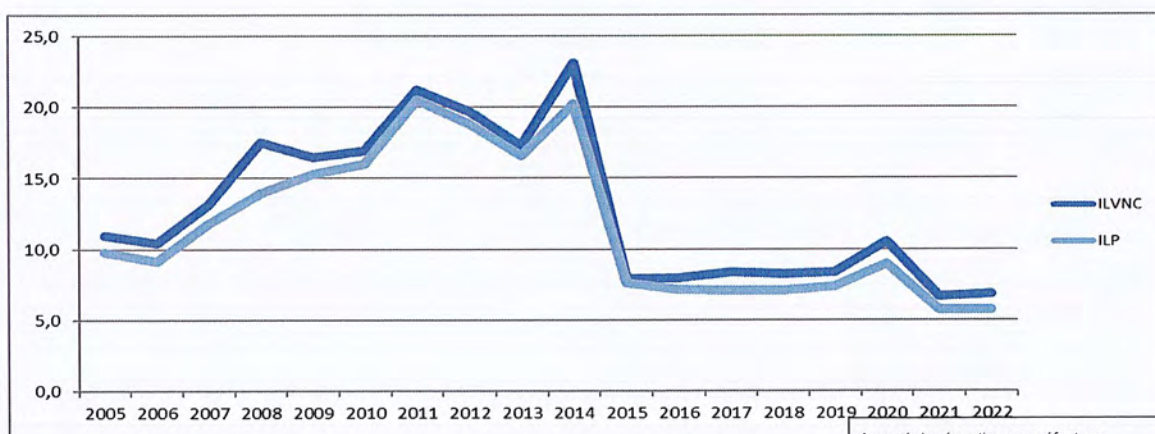
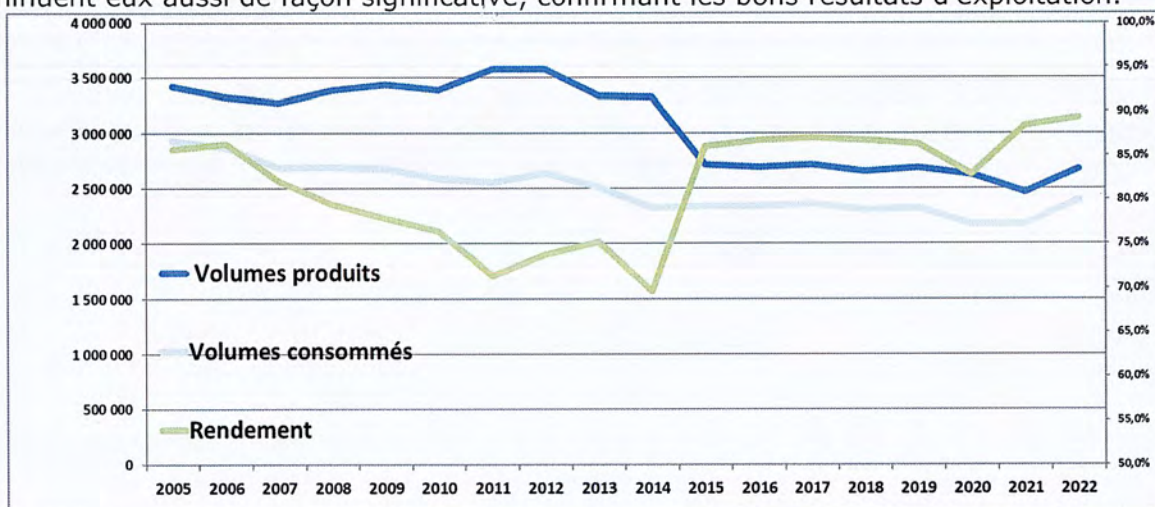
En 2022, ce bon fonctionnement est confirmé, avec un rendement annuel maintenu à 89 %.

En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). L'impact du confinement sur les estimations de consommation est soulevé. Le service est alors resté attentif sur le fonctionnement du réseau durant toute l'année 2021.

En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau retrouve son plus haut niveau depuis plus de 15 ans, avec un rendement supérieur à 88%. Le résultat est consolidé en 2022, avec les mêmes conclusions.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Rendement</b>	70 %	85 %	87 %	87 %	87 %	87 %	83 %	<b>88%</b>	<b>89%</b>
<b>ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)</b>	23,8	8,1	8,2	8,4	8,3	8,4	10,6	<b>6,7</b>	<b>6,8</b>
<b>ILP (indice linéaire de Perte)</b>	20,8	7,8	7,4	7,1	7,1	7,4	9,0	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) diminuent eux aussi de façon significative, confirmant les bons résultats d'exploitation.



Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## 2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, ...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Sous-sol	Banque	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m <sup>3</sup> /j
Dax	F2S	09771X0030		14/01/1991	80 %	994
	F3S	09771X0091		14/01/1991	80 %	1 021
	F5S	09771X0160		23/02/2000	80 %	2 428
	F6S	09771X0191		11/06/2019	80%	600
	P3S	097711X0007			80 %	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	F1H	09505X0006		21/09/1990	80 %	504
	F2H	0905X0010		21/09/1990	80 %	608
	F3H	0905X0012		21/09/1990	80 %	772
	F4H	09505X0018		21/09/1990	80 %	884
<b>TOTAL débit nominal jour (m<sup>3</sup>/j théorique)</b>						<b>9 221</b>
<b>INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL</b>						<b>80 %</b>

Pour la ressource captée par les forages F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019.

# 3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des communes de façon transitoire. En effet, la station d'épuration de Seyresse, vieillissante, sera remplacée en 2023 par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax. En l'absence de données antérieures à 2020 (SDA en 2016) et au vu de projets à venir, le présent rapport s'oriente sur le système d'assainissement de Dax et sur lequel sera raccordé la station de Seyresse. Il est important de noter néanmoins que la station d'épuration de Seyresse, reprise par la régie de la CAGD, a été déclarée conforme en rejet pour les années 2022 et 2023. Ce bon résultat ne remet pas en cause le projet de remplacement par un poste de refoulement.

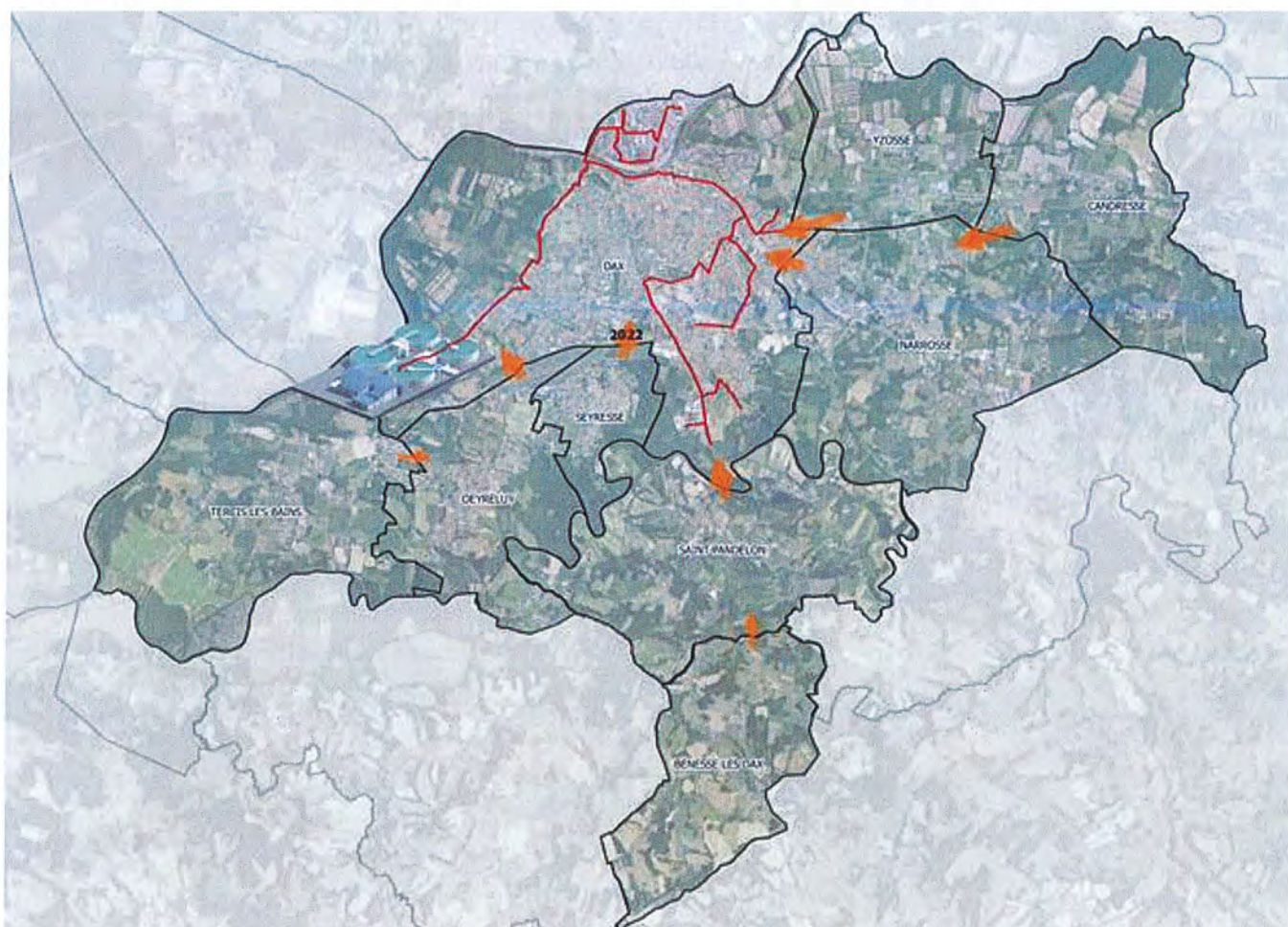
## 3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

### 3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de Dax et Seyresse, en 2022, 16 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
<b>DAX</b>	21 762 + 12 000 saisonniers
<b>SAINT-PAUL-LES-DAX</b>	
<b>NARROSSE</b>	3093
<b>CANDRESSE</b>	825
<b>YZOSSE</b>	433
<b>SAINT-PANDELON</b>	815
<b>SEYRESSE</b>	769
<b>BENESSE-LES-DAX</b>	534
<b>OYERELUY</b>	1780
<b>TERCIS-LES-BAINS (Lot. De l'Aiguille)</b>	
<b>Total</b>	<b>41 951</b>

En 2022, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**



### 3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En 2022, peu d'épisodes pluvieux intenses ont entraîné des désordres exceptionnels. La pluviométrie 2022 (679 mm) est largement en dessous de la moyenne annuelle (967mm), et ne représente que la moitié de la pluviométrie 2020, très intense (1 312 mm).

Sur l'année 2022, un seul dossier a fait l'objet d'un sinistre pour débordement chez les usagers, lié aux travaux rue Joseph de Laurens.

**Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,02 dossier pour 1000 habitants.**

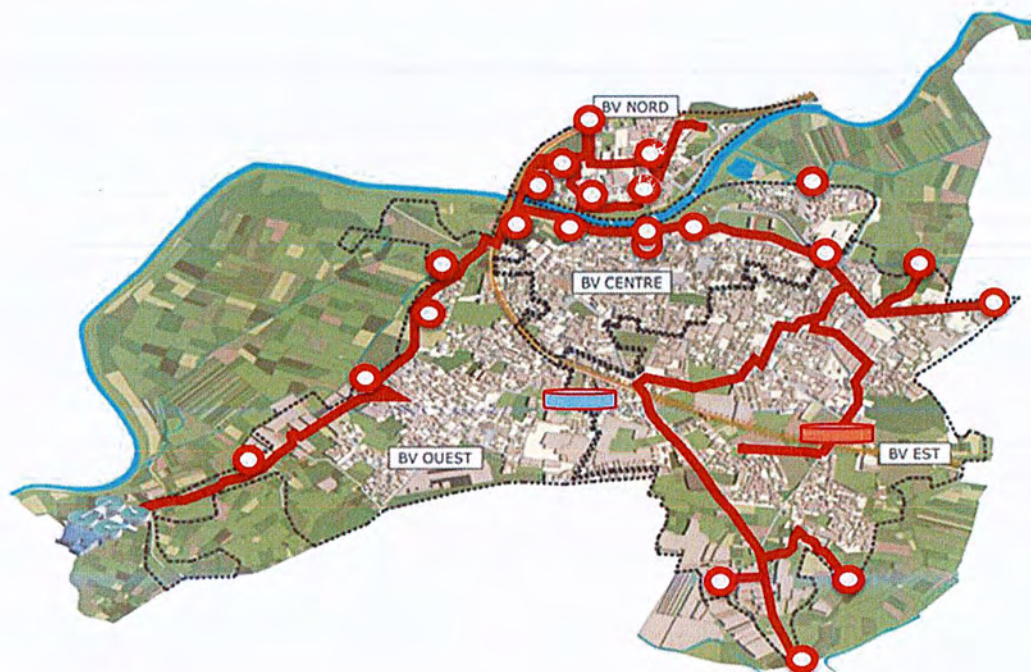
## 3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

### 3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Dax et Seyresse est composé de 216 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire :

Type de réseau	Linéaire Dax (km)	Linéaire Seyresse (km)
Réseau séparatif d'eaux usées	15	4
Réseau pseudo-séparatif d'eaux usées	25	
Réseau séparatif d'eaux pluviales	47	5,8
Réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales)	116	3,5

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



L'amont du réseau principal de collecte d'assainissement est situé au Sud-Est de la ville, puis celui-ci remonte jusqu'au centre-ville en bordant l'Adour, et redescend enfin vers le Sud-Ouest en longeant les Barthes de Saubagnacq pour arriver sur la station d'épuration.

Ce réseau est équipé de 23 postes de refoulement (points blancs sur le dessin ci-dessus) permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
<b>Sous-total 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15 points pour poursuivre</b>
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	13/15	80 % renseignés
<b>Sous -total 2</b>	<b>43/45</b>	<b>&gt; 40 points pour poursuivre</b>
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	13/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, ...)	5/10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	10/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	5/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	5/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	10/10	Fonction des autres intervenants VRD
<b>TOTAL</b>	<b>101/120</b>	<b>&lt; 40 points minimum (sous-total 2)</b>

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc.

En 2022, cet indicateur est à la baisse (de 116 à 101/120) en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes. La connaissance de la donnée reste pour autant intacte, et bientôt très disponible (confirmé début 2023).

La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 6% et n'impacte pas que légèrement cet indicateur.

## ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Enquêtes de raccordement</b>	269	477	549	<b>737</b>	<b>679</b>	
<b>Curatif</b>	Nombre d'affouillements	38	33	86	<b>65</b>	<b>62</b>
	Nombre d'obstructions et débordements				<b>66</b>	<b>65</b>
	Nombre de points noirs	2,5	2,5	2,5	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>
<b>Prév</b>	Nb d'avaloirs entretenus	CAGD	CAGD	CAGD	<b>CAGD</b>	<b>CAGD</b>
	Linéaire du réseau curé (ml)	2 360	5 613	4 404	<b>5 316</b>	<b>4 488</b>

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) diminue nettement grâce aux travaux engagés rue des Grillons en 2022.

La forte augmentation de sollicitations pour affouillement (de 33 à 86 en 2 ans) se stabilise en 2022 autour d'une valeur médiane (65), en lien avec :

- la prise en charge du réseau pluvial à l'échelle du territoire de la CAGD par la régie intercommunautaire (pic de 2020), parfois hors territoire de la régie des eaux.
- le besoin d'améliorer la réactivité du service sur les réparations d'affouillements, mêmes mineurs.

Il met également en avant la forte augmentation de la charge de travail des équipes opérationnelles, qui ont pourtant réussi à maintenir un important linéaire de curage préventif équivalent au niveau de l'année 2020.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières sont encore à un très haut niveau après deux années de confinement. En cinq ans, le nombre de diagnostic IMMO (avant une vente immobilière) a triplé. Ainsi, en 2023, une cellule centrée sur les divers diagnostics (SPANC, Pluvial, Vente Immo,...) sera créée au sein de services.

## RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

En 2022, le service Assainissement a effectué 6 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées, unitaires ou d'eaux pluviales :

	Adresse	Longueur du réseau renouvelé (ml)
<b>Eaux usées</b>	Rue du Mirailh (EU)	110
	Rue des Carmes (EU)	130
<b>Unitaires Régie</b>	Rue Joseph de Laurens (EU - chemisage)	370
	Rue Pascal Lafitte (EU - chemisage)	540
<b>CAGD</b>	Rue de l'Airial (EU - réhabilitation int.)	100
	SEYRESSE - Roue du Bas (EU)	300
	<b>TOTAL 2022 (Eaux usées/unitaire)</b>	<b>1 550 ml</b>
<b>Eaux Pluviales Régie</b>	Rue du Mirailh (EP)	110
	Rue des Carmes (EP)	130
<b>CAGD</b>	Rue Joseph de Laurens (EP)	370
	<b>TOTAL 2022 (Eaux Pluviales)</b>	<b>610 ml</b>



Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	<b>156 km</b>
Renouvellement du réseau EU	1 550 ml
<b>Renouvellement du réseau 2020</b>	<b>1 %</b>
<b>Renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,76 %</b>

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,76%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 131 ans.

Les travaux en centre piéton (Rue du Mirailh, Rue des Carmes) ou centre urbain (rue Joseph de Laurens) représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine ou rurale.

A noter enfin l'extension et la création de réseaux neufs en 2022 :

- 1780 ml de réseaux neufs Eaux Usées ou unitaires
- 420 ml de réseaux neufs Eaux Pluviales



### 3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEYRESSE

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1976
Type	Boues activées
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	270 m <sup>3</sup> /jour
Débit de pointe	90 kg DBO5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 800

#### CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2016 sur la commune de Seyresse retient une augmentation de 760 habitants à l'horizon 2040, soit une population de 1640 habitants. En scénario de nappe haute, la station recevrait alors entre 777 et 1 521 m<sup>3</sup>/j, pour une charge nominale actuelle de 270 m<sup>3</sup>/j.

Il est donc essentiel de fiabiliser le système de traitement en proposant une solution de raccordement au système d'assainissement du Grand Dax, via un poste de pompage de 60m<sup>3</sup>/h, couplé à une recherche interne de diminution des eaux claires parasites entrantes dans le poste.

#### BILAN DE FONCTIONNEMENT

Deux bilans de 24 heures ont été effectués : du 08 au 09 mars 2022, et du 16 au 17 octobre 2022.

**Les deux bilans 2022 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Seyresse.**

#### RETOURS MAJEURS D'EXPLOITATION

- Janvier (14 jours) 2022 : Arrêt de la station d'épuration en raison des crues du LUY.
- Mars 2022 : Remplacement de l'ensemble de dégrillage de l'entrée de la STEP.
- Juin 2022 : Remplacement pompe relevage 1 entrée STEP.
- Décembre (9 jours) 2022 : Arrêt de la station d'épuration en raison des crues du LUY.

### 3.2.3 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m <sup>3</sup> /jour
Débit de pointe	1 400 m <sup>3</sup> /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m <sup>3</sup> /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m <sup>3</sup> /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe de temps de pluie (2500 m<sup>3</sup>/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m<sup>3</sup> et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m<sup>3</sup>/h soit 15 480 m<sup>3</sup>.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

## RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

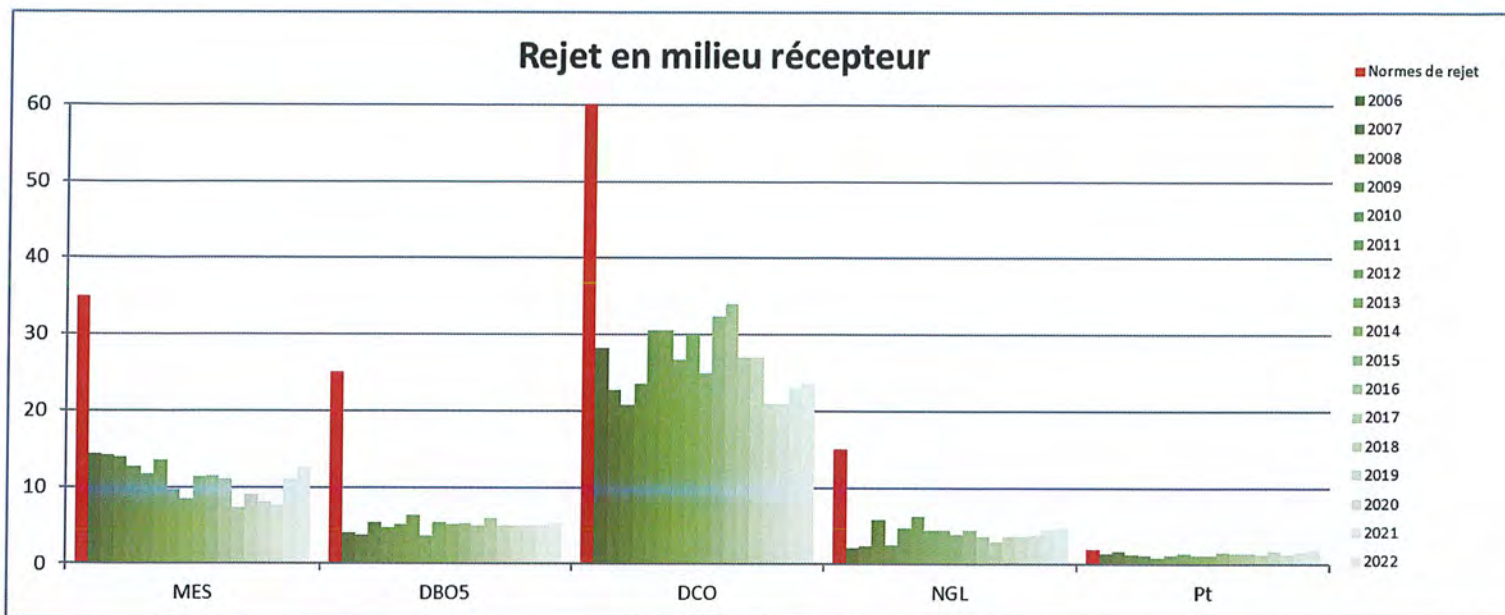
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 6 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

**L'ensemble des analyses effectuées en 2022 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.**

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2018	2019	2020	2021	2022
Entrée STEP	Volume reçu (m <sup>3</sup> /j)	24 000	19 356	17 570	18 683	18 428	15 831
	Pluviométrie	-	1 331	1 390	1 312	1 015	679
	Charge entrante (kg DBO <sub>5</sub> /j)	2 642	796	838	742	653	738
Qualité du Traitement	DCO(mg/l)	< 125	27	21	21	23	23
	DBO <sub>5</sub> (mg/l)	< 25	5	5	5	5	5
	MES (mg/l)	< 35	9	8	7,6	11	12
	NGL (mg/l)	< 15	3,6	3,7	3,8	4,4	4,7
	Pt (mg/l)	< 2	1,3	1,7	1,3	1,6	1,9
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)	-	2040	2319	1 973	1 765	1 990
	Siccité moyenne	-	25,0%	26,7 %	26,7 %	26,7 %	26,7 %



Ce graphe reprend les rejets réels (verts) comparés aux niveaux maxi autorisés (rouge) sur la station d'épuration depuis 2006. Les rejets ont donc toujours été largement conformes, et cohérents à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. On observe une augmentation de la teneur en phosphore dans le rejet, bien que toujours conforme aux exigences. En 2023, les équipes ont donc évolué sur le dosage de chlorure ferrique et l'extraction de boues.

En 2022, on observe en effet un maintien de la qualité du traitement général, légèrement impacté par le vieillissement des équipements. Le service est donc incité à poursuivre ses efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.



Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

## BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

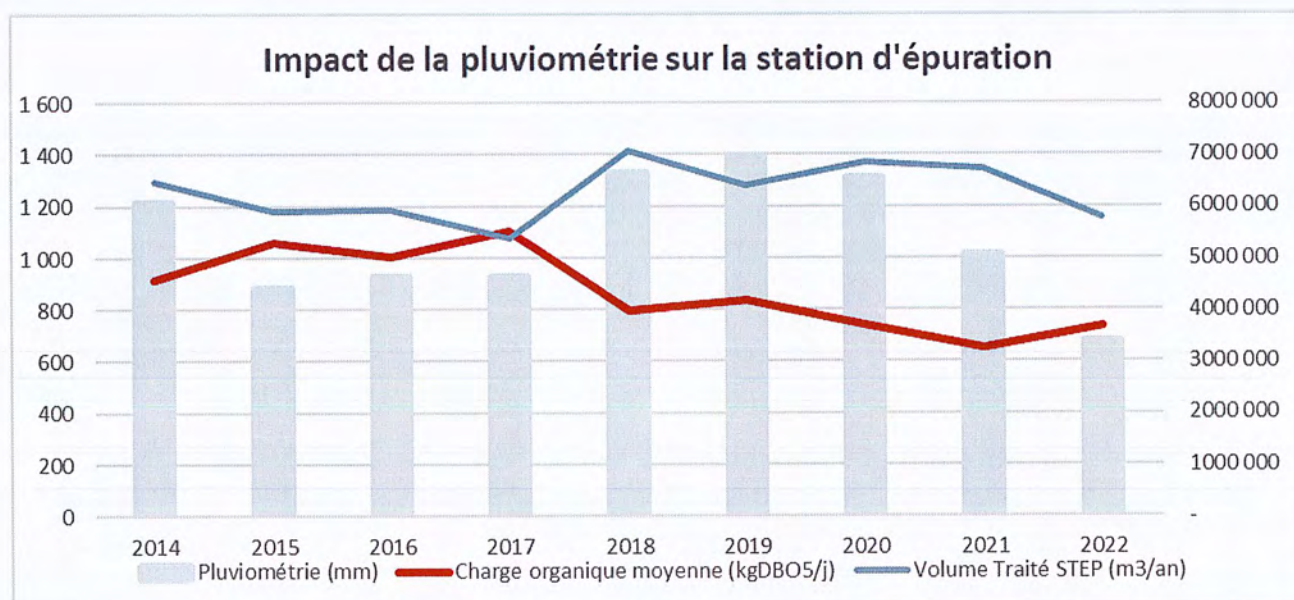
Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2022, la régie produit 1 990 tonnes de boues, soit une augmentation de 13%, plus conforme aux valeurs des années précédentes.

## PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Charge entrante (kg DBO5/j)</b>	796	838	742	653	<b>738</b>
<b>Volume Traité (m<sup>3</sup>/an)</b>	7 065 108	6 413 118	6 838 716	6 726 327	<b>5 778 345</b>
<b>Pluviométrie (mm)</b>	1 331	1 390	1 312	1 011	<b>679</b>

En 2022, la charge entrante augmente légèrement après cinq années de baisse consécutive, et avec une pluviométrie très basse et un volume d'entrée en baisse. La faible pluviométrie a donc permis de mieux concentrer les effluents d'entrée.



### 3.2.4 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

#### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2022	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + résultat de l'exercice N-1)
<b>Fonctionnement</b>	4 977 989.39€	6 086 364.00€	<b>2 637 873.35€</b>
<b>Investissement</b>	2 367 026.93€	1 851 276.81€	<b>-29 390 .07€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 345 016.32€</b>	<b>9 937 640.81€</b>	<b>2 608 483.28€</b>

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

En investissement, le résultat est déficitaire car la collectivité a investi sur ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

#### TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

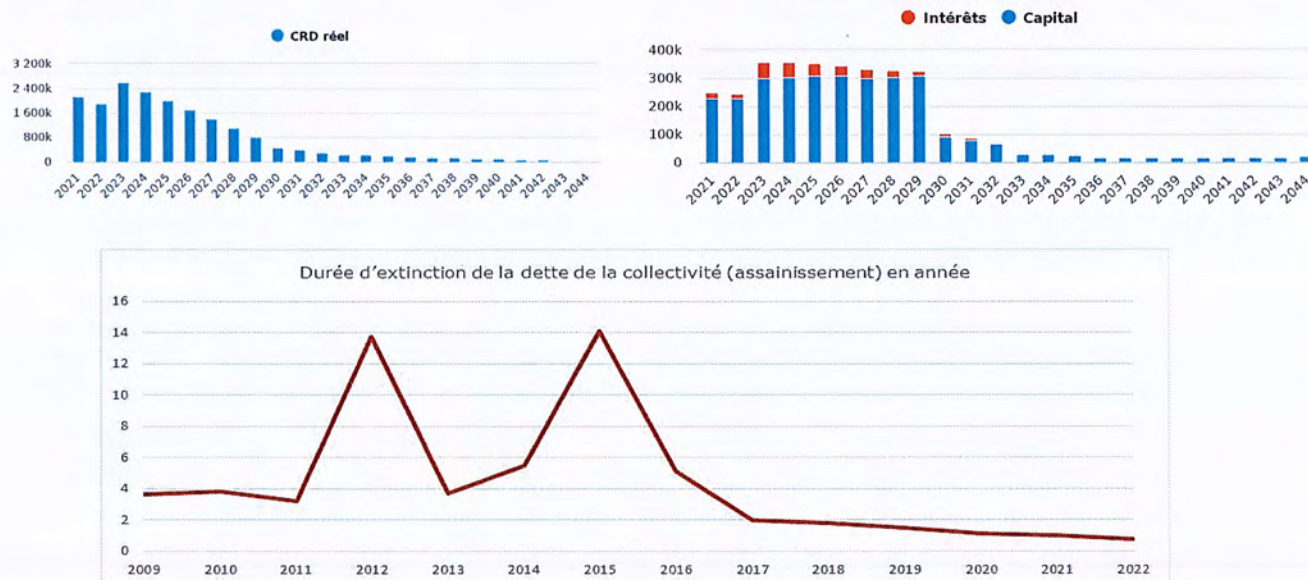
Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements. Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau du Grand-Dax alimentait jusqu'en 2021 le Fond Départemental de Solidarité à hauteur de 8300 €.

		2019	2020	2021	2022 <sup>(1)</sup>
<b>Impayés</b>	<b>Taux</b>	3.35%	2.91%	4%	3.71%
	<b>Montant</b>	159 375 €	117 726 €	167 550 €	161 937 €
<b>Versement au fonds départemental de solidarité</b>		8 300 €	8 300 €	8 300 €	0 €

(1) Le taux d'impayés 2022 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/21 et le 31/12/21 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/22 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2021" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2020) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2022" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2021).

## EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2021. A compter de 2023, seront intégrés les emprunts de Tercis, Oeyreluy et de Narrosse.



La durée d'extinction de la dette est de 1 an en 2022, avec un capital restant dû de 2 309 511€

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN FONCTIONNEMENT

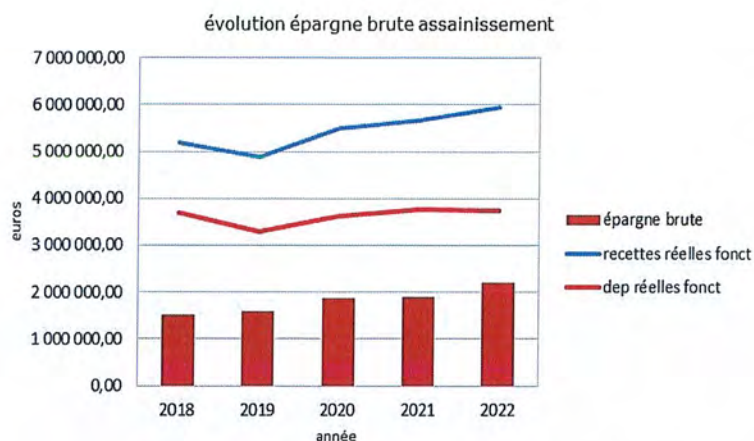
Fonctionnement

Dépenses	4 977 989	Recettes	6 086 364
Dépenses d'exploitation	1 316 902	Redevance assainissement	5 596 146
Masse salariale	1 583 868	Autres produits (IJ, Stock)	212 887
Redevance agence de l'eau	500 000	Subvention d'exploitation	10 100
Autres charges gestion courante	115 120	Autre charge gestion courante	17 524
Charges financières	16 780		
Dépenses exceptionnelles	208 303	Recettes exceptionnelles	104 069
Dotations aux amortissements	1 237 017	Amortissement des subventions	145 639
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>1 108 375</b>

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 224 998€HT



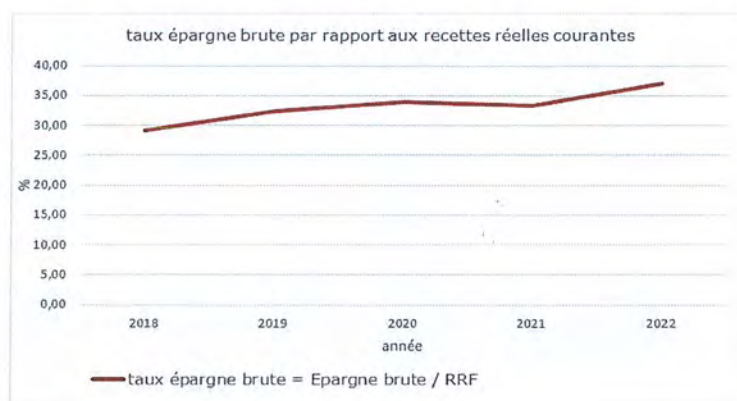
## EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



**L'épargne augmente pour s'établir à 2 199K€ contre 1 891 k€ en 2021.**

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

Le taux de l'épargne brute représente 37% des recettes courantes en 2022. Ce ratio est en hausse.

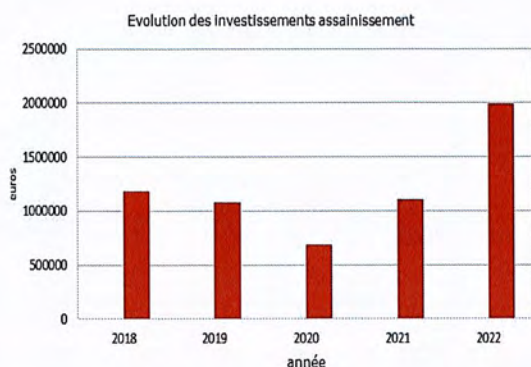


## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN INVESTISSEMENT

Investissement

sans les reports de résultats N-1

Dépenses	2 367 027	Recettes	1 851 277
Immobilisations incorporelles	13 169	Subventions d'investissement reçues	449 287
Immobilisations corporelles - matériel..	265 466		
Travaux en cours	1 712 273		
		Autres réserves	164 974
Remboursement capital des emprunts	230 481	Emprunts	
Amortissement des subventions	145 639	Amortissement des immobilisations	1 237 017
Autres dépenses d'ordre	0	Autres recettes d'ordre	0
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>-515 750</b>



En 2022 : 1 990 908€  
de dépenses en investissement réalisées

### 3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

#### Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé sur Dax et Seyresse
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20/20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10/10	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018 + Rapports (Bilans et Diagnostic Ass).
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10/10	<b>Total A = 100 (&gt;80)</b>
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	5/10	En cours d'études (pluviomètre existant)

TOTAL

105/120

Accusé de réception en préfecture  
040-214606887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

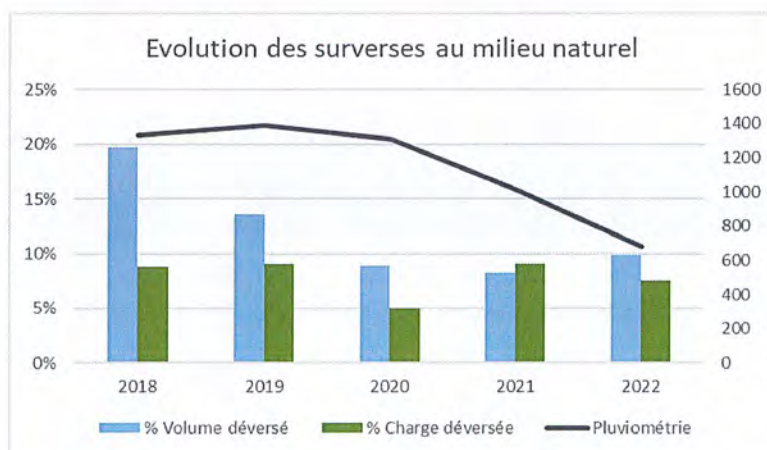
Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement compétents. La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par **l'arrêté du 21 juillet 2015**, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration). La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 6% et n'impacte pas cet indicateur.

Il est donc aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.



Neuf surverses significatives, identifiées dans le Schéma Directeur d'Assainissement, sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

REJETS AU MILIEU NATUREL					
	2018	2019	2020	2021	2022
Volume entrée STEP (m <sup>3</sup> /an)	7 065 108	6 413 118	6 880 448	6 726 327	5 778 345
Pluviométrie (mm/an)	1333	1391	1312	1015	679
Volume Surversé (m <sup>3</sup> /an)	1739661	1010438	678966	608156	634200
Charge Surversée (kgDBO <sub>5</sub> /an)	28145	31084	13941	23926	21843
<b>% Volume surversé</b>	<b>19,67%</b>	<b>13,57%</b>	<b>8,85%</b>	<b>8,28%</b>	<b>9,88%</b>
<b>Chargé surversée</b>	<b>8,81%</b>	<b>9,08%</b>	<b>4,95%</b>	<b>9,09%</b>	<b>7,50%</b>



**Le taux de surverse sur l'année est de 9,88 % (débit)**, soit une légère augmentation par rapport aux années 2021 (8,82%) et 2020 (8,85%), mais toujours bien en deçà des années 2018 (19,67%) et 2019 (13,57%).

**Le taux de surverse sur l'année a été de 7,50 % (charge)**, soit une baisse de 17 % par rapport à 2021.

En 2022, on note un faible nombre de jours non comptés pour « situations inhabituelles » (9 jours en 2022 contre plus de 35 jours/an depuis 3 ans).

La surverse de Berdot est toujours la plus importante, et représente la moitié des rejets directs observés sur le réseau.

Le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement, à 27 millions €HT et en cours d'exécution, permettra de déconnecter en grande partie le réseau des crues de l'Adour et protéger les milieux sensibles.

## 4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif correspond au service en charge de contrôler le bon fonctionnement des ouvrages privatifs d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

Les villes de Dax et Seyresse ayant un développement urbain, seules 40 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

### 4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2011, le service public d'assainissement non collectif a validé son règlement et a démarré les visites de contrôles des équipements pour la commune de Dax. Ce règlement, transféré à la CAGD, s'étend ainsi à la commune de Seyresse.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 120/140 pour l'année 2022, identique à sa valeur supposée en 2018.

### 4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2022, 100 % des installations ont été contrôlées et 50% ont été déclarées conformes (15 sur 30) pour Dax. Le résultat sur Seyresse n'a pas été communiqué, mais fera l'objet d'une mise à jour en 2023.

## SYNTHESE

### INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2019	2020	2021	2022
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	<b>40 000</b>
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,53	1,61	1,61	<b>1,69</b>
<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	<b>8 jours</b>
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	98,5%	<b>100 %</b>
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>P103.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116	116	<b>101</b>
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	87%	83%	88%	<b>89%</b>
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	8	10,6	6,8	<b>6,8</b>
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	7	9	6	<b>6</b>
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,5 %	1,3 %	1,1 %	<b>1 %</b>
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	<b>80 %</b>
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	5 000 €	5 000 €	<b>0 €</b>
<b>P151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,14	0,7	1	<b>0,4</b>
<b>P152.1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>P153.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0	0,12	0,16	<b>0,09</b>
<b>P154.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,64%	3,64%	4%	<b>3,74%</b>
<b>P155.1</b>	Taux de réclamations	1,57	1,90	2	<b>1,1</b>

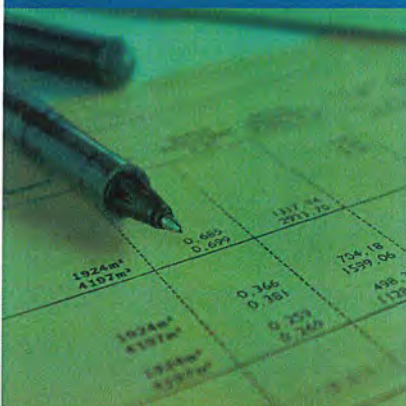
## INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2019	2020	2021	2022
<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41000	41000	41000	<b>41951</b>
<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	4	4	<b>5</b>
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 319	1 973	1 765	<b>1 990</b>
<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,70	2,33	2,33	<b>2,33</b>
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	<b>100</b>
<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	116	116	116	<b>101</b>
<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>P207.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	8 300 €	0 €
<b>P251.1</b>	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,21	0,21	0,07	<b>0,02</b>
<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	2,5	<b>1,3</b>
<b>P253.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,9 %	0,7 %	0,7 %	<b>0,8 %</b>
<b>P254.3</b>	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>P255.3</b>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	105	105	<b>105</b>
<b>P256.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,49	1,14	1,00	<b>1,00</b>
<b>P257.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,35 %	2,91 %	4,00 %	<b>3,71%</b>
<b>P258.1</b>	Taux de réclamations	0,43	0,5	0,4	<b>0</b>
<b>D301.0</b>	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	66	80	80	<b>72</b>
<b>D302.0</b>	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	<b>120</b>
<b>P301.3</b>	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	44 %	<b>50 %</b>



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m<sup>3</sup> dont 2,14€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,32 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p><b>0,05 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p><b>2,37 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p><b>67,2 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p><b>10,35 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p><b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau 100 EURO en 2022</p>	 <p><b>1,75 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p><b>1,76 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p><b>4,21 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p><b>12,31 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p><b>6,90 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p><b>11 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p><b>29,70 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p><b>17,30 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p><b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2022</p>	 <p><b>7,10 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p><b>8,80 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p><b>0,90 €</b> pour la coopération décentralisée</p>	 <p><b>18,30 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, réajustement des berges...)</p>

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception en préfecture : 12/12/2023



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

## Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats éparés.

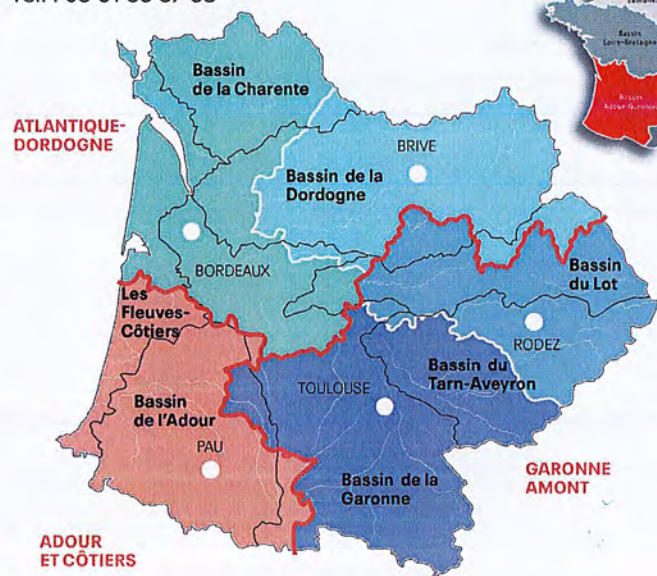
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231208-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023





**RAPPORT ANNUEL**  
sur le prix et la qualité  
des eaux thermales  
et des boues thermales.

**Exercice 2022**

**RÉGIE THERMALE DE DAX**

6 allée du bois de Boulogne

40100 DAX

Tél : 05 58 90 97 97

rdeinfo@dax.fr

dax.fr

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## PREAMBULE

“ Le Maire présente au conseil municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. ”

Conformément aux prescriptions du ministère de l'écologie et du développement durable, le Rapport Annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Si ces principes ne s'appliquent pas de droit aux activités thermales, les élus de la ville de Dax ont souhaité mettre à disposition des citoyens et usagers des produits « Eau Thermale » et « TERDAX » un bilan annuel d'activité sur la base de trois axes :

- 1.** La qualité du service à l'utilisateur
- 2.** La gestion patrimoniale
- 3.** La gestion financière

## 1-LE SERVICE D'EAU THERMALE

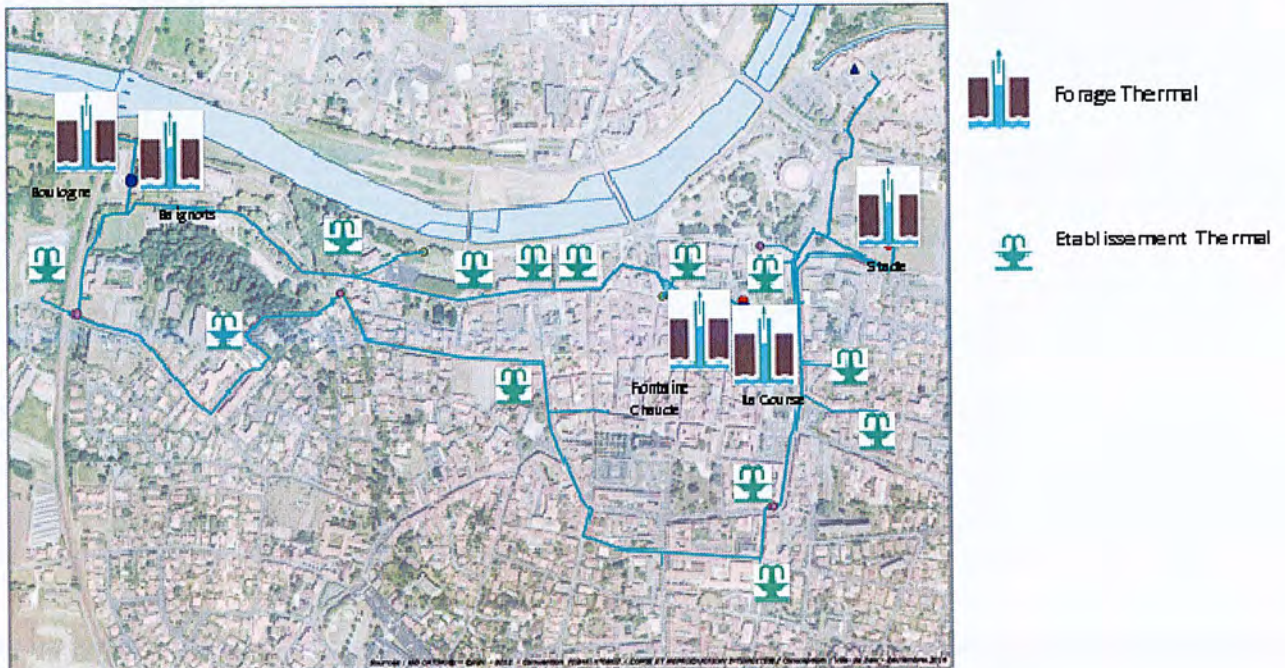
- 1.1 Présentation du service
- 1.2 Qualité du service à l'utilisateur
  - 1.2.1 Production d'eau thermale
  - 1.2.2 Distribution d'eau thermale
  - 1.2.3 Qualité de l'eau distribuée
  - 1.2.4 Retour des usagers
- 1.3 Gestion patrimoniale
  - 1.3.1 Interventions Production
  - 1.3.2 Interventions Distribution
- 1.4 Gestion Financière
  - 1.4.1 Prix de l'eau distribuée
  - 1.4.2 Bilan financier

## 2-LE SERVICE TERDAX : Boues Thermales

- 2.1 Présentation du service
- 2.2 Qualité du service à l'utilisateur
  - 2.2.1 Etapes de production TERDAX
  - 2.2.2 Livraison et reprise TERDAX
  - 2.2.3 Consommation des établissements thermaux
  - 2.2.4 Suivi de la Qualité
- 2.3 Gestion patrimoniale
- 2.4 Gestion Financière
  - 2.4.1 Prix TERDAX
  - 2.4.2 Bilan financier

# 1 - LE SERVICE D'EAU THERMALE

## 1.1 PRÉSENTATION DU SERVICE

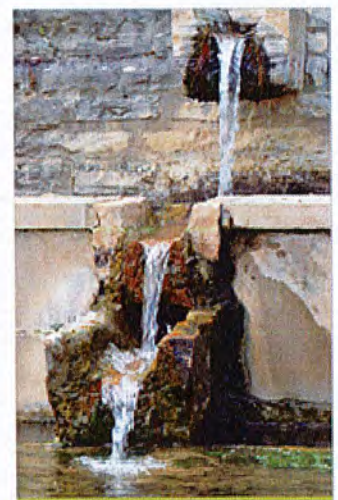


Si les métiers et savoir-faire nécessaires à l'exploitation de l'eau thermique se rapprochent de ceux de l'eau potable, le fonctionnement hydraulique du réseau d'eau thermique est néanmoins bien différent, puisque la particularité de l'eau thermique minérale ne permet pas de la stocker ou de la traiter. Sans réservoir, les forages alimentent donc les établissements thermaux en direct, via un réseau calorifugé permettant de réduire les déperditions de chaleur.

L'autorisation d'exploiter le forage du Stade ayant été finalisée début 2019, cinq forages sont maintenant disponibles avec une capacité nominale d'environ 140 m<sup>3</sup>/h pour chacun, soit un débit théorique total de 700 m<sup>3</sup>/h contraint par le réseau et les pertes de charges. La réalité se situant aux alentours de 480 m<sup>3</sup>/h disponibles.

En 2014, la modélisation du réseau thermique affiche un besoin maximal instantané et cumulé pour l'ensemble des établissements thermaux à 585 m<sup>3</sup>/h. Ainsi, si le volume annuel produit est largement en dessous de celui autorisé par l'autorisation préfectorale, le débit instantané n'est pas toujours suffisant pour répondre à certaines demandes ponctuelles. Les établissements thermaux sont donc dotés d'hydrolimiters faisant plafonner le besoin instantané maximal à 400 m<sup>3</sup>/h en cumulé.

Il est néanmoins important de noter que certains établissements thermaux demandent chaque année une dérégulation de leur hydrolimiteur pour obtenir un débit supérieur en période de pointe, nécessitant parfois une reprise des réglages du réseau.



## 1.2 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

### 1.2.1 PRODUCTION D'EAU THERMALE

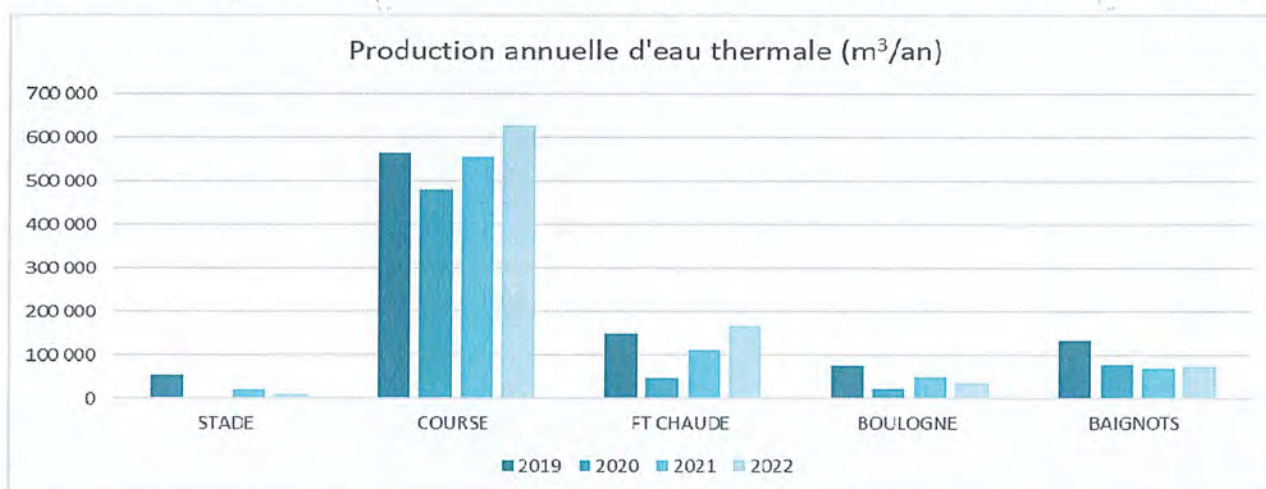
La ville de DAX est propriétaire de 5 forages d'eau thermale :

- Sur la partie EST du centre-ville :
  - ✓ Forage du Stade, dans le domaine privé du Stade Maurice Boyau
  - ✓ Forage de La Course, sur l'esplanade du Général de Gaulle
  - ✓ Forage de la Fontaine Chaude, enterré derrière le monument historique
- Sur la partie Ouest du centre-ville :
  - ✓ Forage de Boulogne, le long des berges de l'Adour ;
  - ✓ Forage de Baignots, dans le parc des Baignots

En fonction des aléas climatiques (inondations pouvant impacter la production du pôle Ouest) ou des travaux divers (Place de la Fontaine Chaude, Stade, ...), les différents forages thermaux sont utilisés de façon variable sans que cela n'impacte particulièrement la ressource ou la qualité de l'eau (bien que les températures des eaux thermales issues des deux nourrices ne soient pas exactement les mêmes).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Volume Total Produit (m<sup>3</sup>)</b>	1 018 420	974 073	981 864	629 104	806 419	<b>918 519</b>

Le forage du Stade est utilisé en fonction de secours depuis 2014 (volume de purge). Son autorisation d'exploitation obtenue en 2019 n'a pas fait évoluer son roulement et son process.

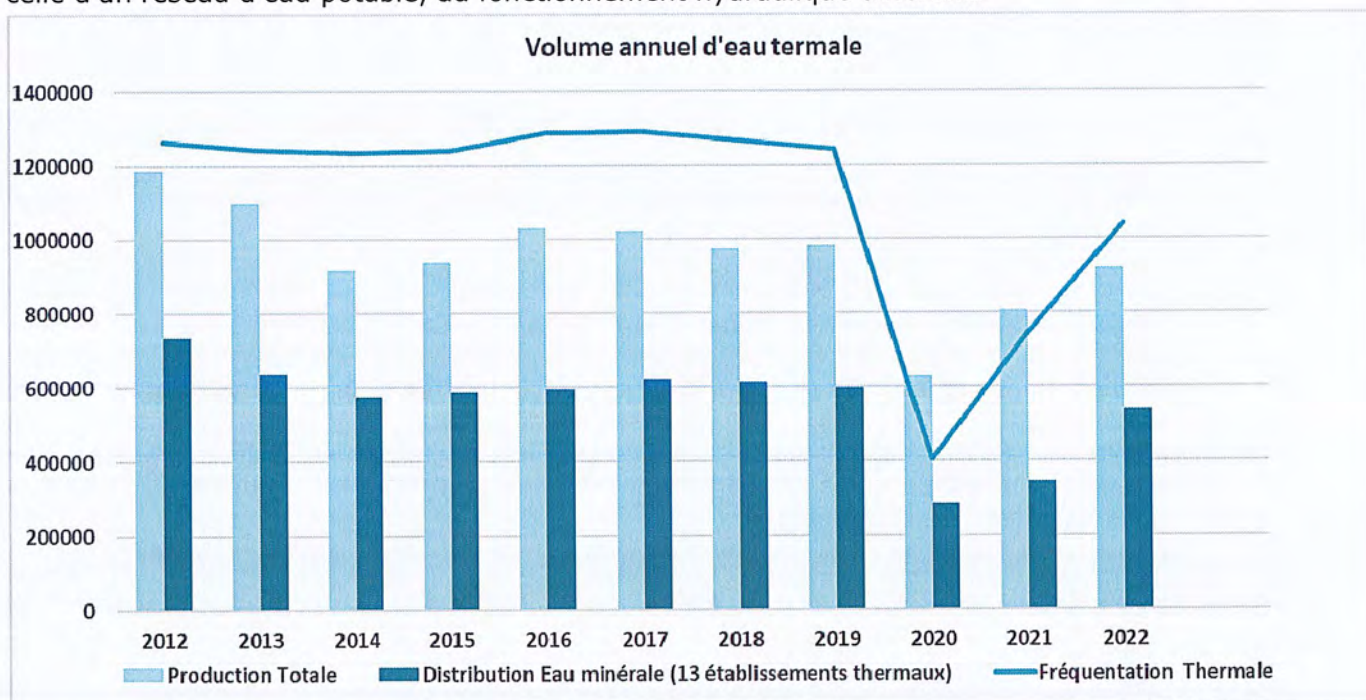


On note en 2020 une importante baisse du volume produit (-35%) lié au confinement COVID19 et à l'arrêt de la saison thermale le 17 mars 2020 (reprise progressive fin juin 2020), puis un second confinement à compter du 30 octobre 2020 (3 mois de confinement cumulé en 2020). Sans information précise sur les dates de reprise, et afin d'assurer la qualité bactériologique de la ressource, le service a choisi de maintenir le réseau en température durant toutes les périodes de confinement.

Ainsi, en 2020, la fréquentation thermale a chuté de 65% pour une baisse du volume d'eau produit de 36%. En 2021, la fréquentation thermale a chuté de 45%, pour une baisse du volume d'eau produit de 18%. En 2022, la fréquentation thermale a chuté de 27%, pour une baisse du volume d'eau produit de 6%. A noter le raccordement de deux nouveaux usagers : le Lycée BORDA (chauffage) et le centre aquatique AQUAE (ouverture fin octobre 2020), qui ne permet pas un suivi linéaire de ces variations.

## 1.2.2 DISTRIBUTION D'EAU THERMALE

Le réseau thermal étant constitué d'une simple boucle de 5,5 km de réseau sous pression pour une vingtaine de branchements ou antennes, prolongé d'une antenne de 1,2km pour alimenter le centre AQUAE et le lycée BORDA. La problématique du rendement réseau reste éloignée de celle d'un réseau d'eau potable, au fonctionnement hydraulique différent.



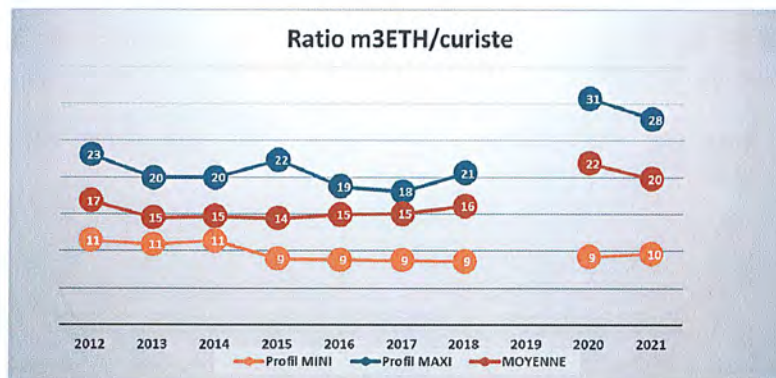
En effet, la production et la distribution de l'eau thermale, spécifique à la ville de DAX, n'entrent pas dans les champs de compétences classiques comme l'eau potable et l'assainissement, et ne sont donc pas soumises aux indicateurs obligatoires sur le prix et la qualité de service. Ainsi, la priorité de service étant donnée à la qualité sanitaire de l'eau distribuée (100% d'analyses conformes sur la production avant mise en distribution), beaucoup de purges de réseau sont effectuées pour garder une température conforme. Ces volumes de service peuvent représenter 15 à 30 % du volume total produit. Les années 2020 et 2021, impactées par les confinements, ont vu la nécessité du maintien en température augmenter le volume de purge nécessaire. Le rendement réseau, indicateur de référence Eau Potable, semble donc moins pertinent pour la gestion du réseau d'Eau Thermale. En 2022, on retrouve un fonctionnement qui tend à se rapprocher de la normale malgré une fréquentation toujours en berne.

Volumes distribués (m³)	2019	2020	2021	2022	Variation 2019/2022
<b>Etablissements thermaux</b>	639 440	304 271	370 969	<b>505 809</b>	- <b>21 %</b>
<b>Production TERDAX</b>	152 289	131 240	135 773	<b>131 528</b>	- <b>14 %</b>
<b>Centre AQUAE</b>	-	10 188	50 343	<b>44 603</b>	
<b>Lycée BORDA</b>	3 816	30 342	35 879	<b>27 374</b>	
<b>TOTAL</b>	795 545	≈ 476 041	≈ 592 964	≈ <b>592 964</b>	- <b>11 %</b>



Etablissements Thermaux	2019	2020	2021	2022	Variation 2019/2022
<b>Nombre total curistes (desservis par ETH)</b>	39 936	12 390	20 865	<b>29 167</b>	-27 %
<b>Ratio moyen en m<sup>3</sup> thermal/curiste</b>	16	24	18	<b>17</b>	+8 %

En 2020 et 2021, les confinements successifs faussent complètement l'interprétation des données. La fréquentation des curistes, peu communiquée par les établissements en raison de la COVID19, est donc basée sur les chiffres du CNETH, base des assurés sociaux (87% de 14 080 déclarés).



Les chiffres COVID et POST-COVID montrent une augmentation nette du ratio m<sup>3</sup>/curiste, mettant en avant un fonctionnement particulier nécessitant d'augmenter les purges. Cette donnée est donc corrélée de près au nombre total de curiste pour la station (moyenne) comme pour les établissements (le profil mini se rapproche des plus grosses capacités de réception).

### 1.2.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

#### COMPOSITION DE L'EAU PRODUITE

L'eau thermale de la ville de DAX, chargée en sulfate de calcium, est d'une minéralisation élevée (environ 1g/litre) et naturellement chaude. Les forages du pôle EST ont néanmoins une température légèrement plus élevée que ceux du secteur OUEST.

		Température (°C)	Résidu à sec à 180°C (mg/l)	Conductivité (µS/cm)	pH
<b>Nourrice EST</b>	<b>Stade</b>	56.3	855	1410	7,4
	<b>Place de la Course</b>	61.5	935	1462	7,4
	<b>Fontaine Chaude</b>	61.6	925	1460	7,4
<b>Nourrice OUEST</b>	<b>Baignots</b>	56.3	825	1371	7.5
	<b>Boulogne</b>	55.5	838	1373	7.4

## CONTROLE DE CONFORMITÉ SANITAIRE

Le contrôle de la conformité sanitaire des eaux minérales naturelles est défini par l'arrêté du 22 octobre 2013. Assuré par le laboratoire LHE, mandaté par l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce contrôle officiel est renforcé par une surveillance sanitaire interne suivie par le Laboratoire du Service Public de l'Eau du Grand-Dax afin de prévenir les risques et d'informer les services dès la moindre présomption. Ainsi, les exigences de la surveillance sanitaire interne, calées sur les analyses des années précédentes et sur la composition classique de l'eau thermale, sont plus sévères que celles définies dans l'arrêté ministériel, conformément aux exigences de la procédure interne mise en place selon le document technique DT-10-034-ETH.

Pour assurer un suivi continu tout au long de la saison thermale, le laboratoire effectue, en complément du contrôle officiel diligenté par l'ARS, des analyses bactériologiques et physico-chimiques selon la périodicité suivante :

- **Eau de production** : analyse toutes les semaines et à chaque remise en route pour tous les forages.
- **Eau de distribution** : analyse tous les mois sur chaque arrivée de l'eau à l'établissement thermal.

Buvette publique	Veille Sanitaire interne (Laboratoire Municipal)				Contrôle ARS (LHE)	
	Analyses Physico-chimiques		Analyses microbiologiques			
	Nombre d'analyses 2022	Taux de conformité interne	Nombre d'analyses 2022	Taux de conformité interne	Nombre d'analyses 2022	Taux de conformité officiel
<b>Eaux de production</b>	161	100 %	162	95.0 %	14	93 %
<b>Eaux de distribution</b>	172	100 %	176	92.6 %	5	100 %
<b>Buvette Publique</b>	51	100 %	53	94.3 %	4	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>384</b>	<b>97.6 %</b>	<b>391</b>	<b>96.7 %</b>	<b>23</b>	<b>100 %</b>

Le contrôle officiel diligenté par l'ARS n'a identifié qu'un seul prélèvement non conforme avec la présence d'une spore d'ASR au niveau du forage de la Fontaine Chaude ; un recontrôle systématique a montré un retour rapide à la normale.

Les alertes surveillances sanitaires internes correspondent principalement à la remise en route en début de saison thermale. Des actions de purge sur le réseau permettent alors d'atteindre les valeurs de conformité.

Les non-conformités internes relevées en physico-chimie sont essentiellement des problèmes de température à la remise en route.

Les non-conformités en microbiologie sont essentiellement retrouvées sur les prélèvements à J-10 avant ouverture et sont liées généralement à la présence de Legionelles ou d'ASR. Les recontrôles systématiques montrent généralement un retour rapide à la normale.

## 1.2.4 RETOUR DES USAGERS

En 2022, les conditions particulières n'ont pas permis d'avoir un retour des usagers comparable à ceux des années précédentes.

La plupart du temps, les retours clients ne sont pas liés à la qualité de l'eau distribuée mais au fonctionnement spécifique du réseau d'eau chaude sans réserve tampon.

## 1.3 GESTION PATRIMONIALE

### 1.3.1 INTERVENTIONS PRODUCTION

#### Inspection des forages

2022 : pas d'inspection de forage. Le programme d'inspection des forages tous les 5 ans est à jour.



### 1.3.2 INTERVENTIONS DISTRIBUTION

Les équipements de distribution étant peu nombreux et le fonctionnement particulier (pas de mouvement d'abonnés, de recherche de fuite), un élément majeur pouvant être suivi chaque année (hors analyses) reste le nettoyage du réseau thermal, se déroulant tous les ans lors de l'intersaison. Il s'agit également de mettre à jour la maintenance préventive et curative de ces équipements.

Nettoyage réseau thermal en janvier.	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Coût TOTAL</b>	35 573 €	32 250 €	26 296 €	43 958 €	-

En 2021, le coût total des articles renouvelés est de 18 533€ HT, soit 45% de plus qu'en 2020. Parallèlement, le nombre d'heures passées a chuté de 15 %.

**A noter pour 2022** : En raison de deux saisons impactées par la COVID, des faibles volumes distribués et de l'important renouvellement de 2021, le nettoyage du réseau thermal n'a pas été effectué.

#### Optimisation de la distribution

Essai de carte sim multi-opérateur) pour fiabiliser la télégestion.

#### Interventions curatives sur le réseau

- Réparation casse réseau à proximité de l'institut du thermalisme (casse) ;
- Réparation casse pièces inox sur Té de Peybore (reprise pièce inox) ;
- Réparation casse à proximité des bains Saint-Pierre.

## 1.4 GESTION FINANCIERE

### 1.4.1 PRIX DE L'EAU DISTRIBUÉE

En 2023, les tarifs de la Régie d'eau thermale ont augmenté de 6 % et 0% pour l'assainissement :

<b>Prix de l'eau Thermale à DAX</b>		<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Ecart annuel</b>	
<b>(Pour 40 000 m<sup>3</sup>) *</b>							
<b>EAU THERMALE</b>	Prix du m <sup>3</sup>	€ HT/m <sup>3</sup>	1,145	1,145	1,214	0 %	
	Abonnement annuel (DN50mm)	€ HT/an	1 004,84	1 004,84	1 004,84	0 %	
	Prix HT (perçu par la Régie)	€ HT/m <sup>3</sup>	1,17	1,17	1,24	0 %	
	Redevance	Prélèvement de la ressource en eau	€ HT/m <sup>3</sup>	0,05	0,05	0,05	0 %
	TVA	TVA (5,5%)	€ /m <sup>3</sup>	0,06	0,06	0,07	0 %
	<b>Prix unitaire Eau Thermale TTC</b>		<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>	<b>1,36</b>	<b>0 %</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Prix du m <sup>3</sup>	€ HT/m <sup>3</sup>	0,72	0,72	0,72	0 %	
	Abonnement annuel (DN50mm)	€ HT/an	318,40	318,40	318,40	0 %	
	Prix HT (perçu par la Régie)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,73	0,73	0,73	0 %	
	Redevance	Modernisation des réseaux	€ HT/m <sup>3</sup>	0,25	0,25	0,25	0 %
	TVA	TVA (10%)	€ /m <sup>3</sup>	0,07	0,07	0,07	0 %
	<b>Prix unitaire Assainissement TTC</b>		<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>1,05</b>	<b>1,05</b>	<b>1,05</b>	<b>0 %</b>
<b>Prix HT (perçu par la Régie)</b>		<b>€ HT/m<sup>3</sup></b>	<b>1,90</b>	<b>1,90</b>	<b>1,97</b>	<b>0 %</b>	
<b>Total Taxes et Redevances</b>		<b>€ /m<sup>3</sup></b>	<b>0,44</b>	<b>0,44</b>	<b>0,44</b>	<b>0 %</b>	
<b>PRIX UNITAIRE Total TTC</b>		<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>2,34</b>	<b>2,34</b>	<b>2,41</b>	<b>0 %</b>	

De 2010 à 2022, les tarifs de l'eau thermale n'ont augmenté que de 7%, largement en dessous de l'inflation cumulée, estimée à 20 % sur cette période.

Après deux saisons très dégradées en lien avec les confinements (2020 et 2021), et sans aucune aide de l'Etat, la collectivité a été contraint de revoir ses tarifs à la hausse en 2023 pour espérer retrouver un équilibre financier. Pour rappel, l'exercice 2022 (sans confinement) est en déficit de fonctionnement de -181 k€, mais un résultat global positif inférieur à 10% des recettes courantes. Les pages suivantes détaillent mieux la situation financière du service.

## 1.4.2 BILAN FINANCIER

### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Thermale :

2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2022
Fonctionnement	1 152 823.14 €	971 270.92 €	- 181 552 .22 €
Investissement	79 123.07 €	332 667.74 €	253 544.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 946.21 €</b>	<b>1 303 938.66 €</b>	<b>71 992.45€</b>

L'année 2022, tout comme les années 2020 et 2021, affiche un résultat négatif en fonctionnement en lien avec la crise sanitaire COVID 19 et la baisse de fréquentation dans les établissements thermaux. On note cependant une diminution du déficit de fonctionnement par rapport aux deux années précédentes.

Pour rappel, les excédents sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget d'eau thermale de la régie des eaux.

Il est important de noter que le service doit pouvoir faire face :

- aux éventuels aléas de Santé Publique pouvant impacter la saison thermale et la production d'eau thermale,
- à tout besoin de renouvellement ou d'investissement dans le cadre de la continuité de ses missions.

### TAUX D'IMPAYÉS

Il s'agit du taux d'impayé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année **2021**.

Le budget annexe de l'eau thermale est peu touché par les impayés, le taux étant de 2.85 %, soit un montant de 18 386 €. A noter néanmoins une alerte récente de la Trésorerie sur des factures toujours en cours de recouvrement auprès de certains établissements.

### EXTINCTION DE LA DETTE

En 2022, le budget annexe de l'eau thermale n'a pas été grevé par l'endettement.

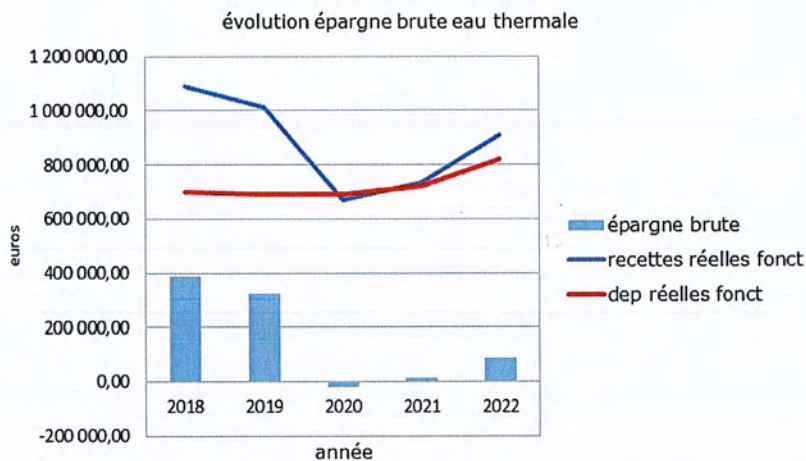
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
<b>Dépenses</b>	1 152 823	<b>Recettes</b>	971 271
Dépenses d'exploitation	732 280	Ventes d'eau	829 963
Masse salariale	42 384	Autres produits (I, Stock)	79 383
Dépenses exceptionnelles	45 491	Recettes exceptionnelles	0
Dotations aux amortissements	332 668	Amortissement des subventions	61 925
Résultat de fonctionnement	-181 552		

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 59 516€ HT.

## ÉVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

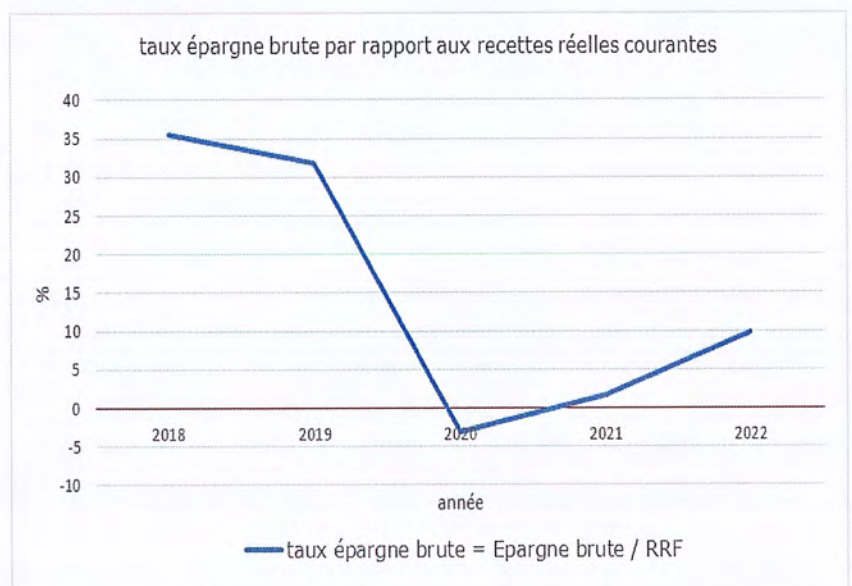
L'épargne augmente pour s'établir à 89K€ contre 12k€ en 2021.



L'épargne a fortement chuté en 2020 et 2021, cela s'explique par la chute de la fréquentation thermale résultant de la crise sanitaire covid 19.

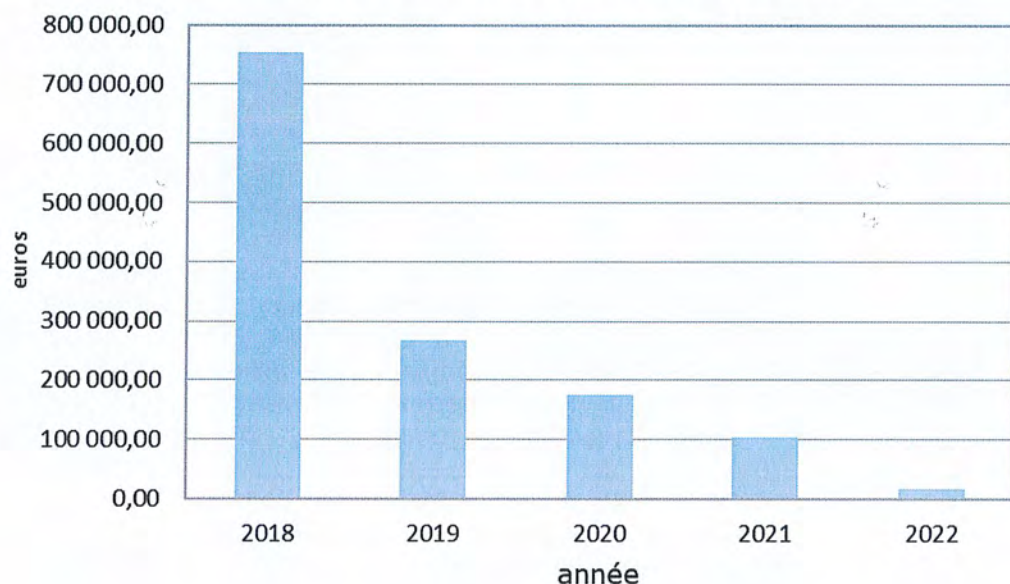
Le taux de l'épargne brute représente 9,81% des recettes courantes en 2022.

Ce ratio est en hausse après une chute en 2020, liée au covid 19.



Investissement		sans les reports de résultats N-1	
<b>Dépenses</b>	79 123	<b>Recettes</b>	332 668
Immobilisations incorporelles	10 052	subventions d'investissement reçues	0
Immobilisations corporelles - matériel..	6 806		
Travaux en cours	340		
Amortissement des subventions	61 925	Amortissement des immobilisations	332 668
Autres dépenses d'ordre	0	Autres recettes d'ordre	0
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>253 545</b>

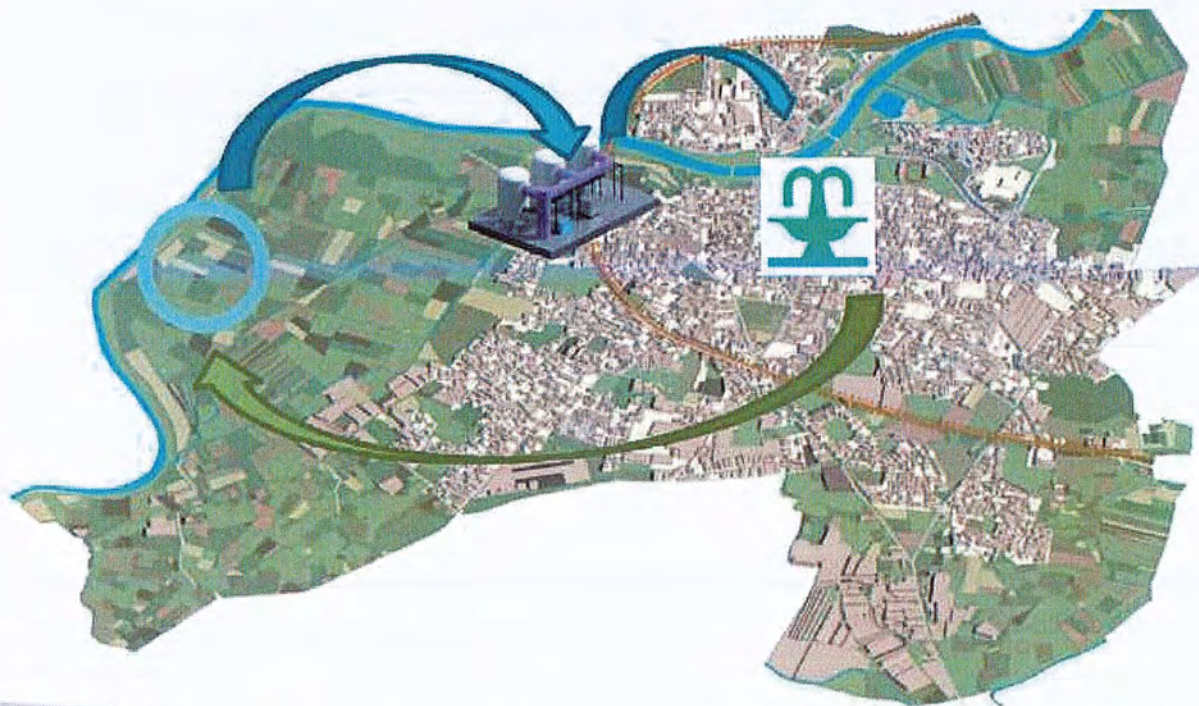
Evolution des investissements eau thermale



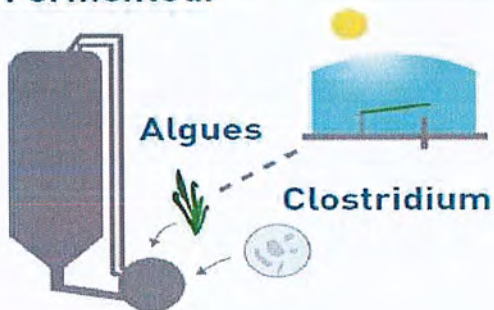
En 2022 : 17 198€ de dépenses en investissement réalisées. Celles-ci ont été freinées en raison de la crise Covid et du déficit d'exploitation. Le projet de gamme cosmétique va impacter les investissements de ce budget dans les années à venir.

# 2- LE SERVICE TERDAX

## 2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE



### Fermenteur



TERDAX, la boue thermique de DAX, est produite à partir d'argiles et limons naturels extraits de la carrière de Saubagnacq, située à l'Ouest de la ville. Transporté jusqu'à l'usine de production, le produit brut est traité (mélange à l'eau thermique, tamisage, maturation) et mélangé avec ajout d'algues et clostridium, produits également sur site et présents naturellement dans le sol de DAX en faible quantité. Riche de l'ajout de ce principe actif, le produit final est alors conditionné en sachet de 10 kg, puis livré aux établissements thermaux de l'ensemble de la station thermale.

Enfin le produit usagé est récupéré par les services de la Régie pour être restitué au milieu naturel dans les conditions fixées par l'arrêté d'exploitation de la carrière.

Chaque année, les services de la Régie extraient 2 500 tonnes d'argiles de la carrière, produisent 3,5 tonnes d'algues sous serre et 350 kg de bactéries type Clostridium en étuve. Ainsi, environ 240 000 sachets sont distribués aux 16 établissements thermaux au cours de 1 300 livraisons annuelles (incluant les retours au milieu naturel).





## 2.2 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

### 2.2.1 ÉTAPES DE PRODUCTION TERDAX

#### EXTRACTION DES ARGILES ET LIMONS

Les opérations d'extraction sont effectuées chaque année en période dite sèche (estivale). La durée des travaux est d'environ de 10 jours, permettant à la Régie des Boues de couvrir ses besoins annuels en limon.



Le respect de l'arrêté du 20 novembre 2007 relatif à l'exploitation de la carrière du Grand Boulon est soumis à des contrôles réguliers de la DREAL (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

La carrière du Grand boulon s'étend sur une superficie de 3.2 hectares, dont 1.5 hectare seulement peut être exploitée. La surface restante est plus pauvre en limons de l'Adour d'après les sondages effectués lors de l'ouverture du site. Elle contient aussi une espèce protégée la Salicaire à feuille d'hysopes, considérée comme patrimoine protégé dans les Landes à fort intérêt écologique.



Fin 2022, la Régie des Boues comptabilise 14 campagnes d'extraction. La superficie annuelle employée depuis 2009 (première extraction) est supérieure à la superficie moyenne autorisée.

Ainsi, bien que l'arrêté d'exploitation prenne fin en novembre 2030, il est possible que la ressource autorisée soit totalement exploitée d'ici 2026.

Cette avance est due à 2 facteurs distincts, à savoir :

- les estimations initiales surévaluées ;
- la structure géologique du terrain majoritairement sablonneuse, nécessitant l'ouverture de grandes excavations pour aller chercher la ressource, avec des engins de chantier type pelle mécanique.

Face à ces problématiques, la Régie des Boue avait envisagé de faire des sondages complémentaires sur site dans la zone non exploitée (1,7 ha) afin de vérifier les estimations de limons disponibles définies à l'ouverture de la carrière. La DREAL, saisie sur le sujet, a signifié en retour qu'une étude d'impact serait à réaliser, en vue déplacement de l'espèce protégée (Salicaire à feuille d'hysopes) vers une autre zone des Barthes.

Cette démarche, lourde et coûteuse, suit les mêmes procédures que pour l'ouverture d'une nouvelle carrière.

Par conséquent en 2023, la Régie des Boues lancera des études de prospection à l'échelle des Barthes de Saubagnacq afin de définir le potentiel en limon de la zone et permettant à la ville de DAX d'engager des démarches pour assurer ces approvisionnements sur une plus longue période (réservation de terrains).

## PRÉPARATION MECANIQUE / MATURATION

Le process de TERDAX permet de mettre en sachet de 10 Kg des boues ayant subi une phase de maturation. TERDAX, le péloïde de DAX est composé :

- de limon de l'Adour ;
- d'eau minérale ;
- d'hexamétaphosphate de sodium (dispersant), permettant le délayage de la boue dans l'eau minérale dans le but d'enlever les détritux organiques et minéraux ;
- de clostridium bifermentans (phase biologique) ;
- de cyanobactéries ou algues bleues (phase biologique) à un dosage minimal de 0,2/1000 ;
- d'hydroxyéthylcellulose(durcissant) permettant d'avoir des boues à fortes viscosités, nécessaires lors de l'application sur le curiste ;
- d'un film de conditionnement de qualité alimentaire (emballage).

Tout au long de leur processus de préparation, les boues thermales font l'objet de contrôles sanitaires assurés par le Laboratoire de la régie du Grand Dax.



La préparation mécanique permet de transformer le limon (en le mélangeant à l'eau minérale) en une solution liquide permettant par la suite, grâce à une filtration, d'enlever tous les détritux minéraux et organiques.

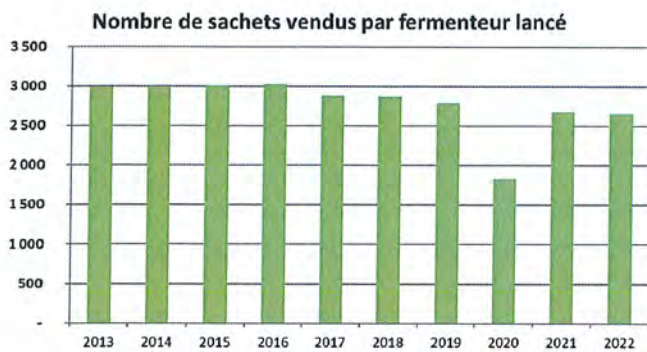
Cette opération est facilitée par l'apport d'un dispersant (hexamétaphosphate de sodium) aidant au délayage du limon.



Puis, pendant une douzaine de jours environ, le mélange (limon+algues+cyanobactéries) fermente à 45°C dans les cuves. Cette étape de maturation est caractérisée par la recirculation en circuit fermé et la montée en température qui favorise les échanges biochimiques entre les différents intrants (eau minérale/limon/ phase biologique), garantissant ainsi aux boues thermales de Dax leurs spécificités.

En fin de contrôles sanitaires en laboratoire, la cuve est vidangée et le produit est envoyé en phase de conditionnement.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2019/2022
<b>Nombre de fermenteurs lancés</b>	79	81	80	86	41	49	<b>64</b>	-26 %
<b>Nombre de sachets vendus</b>	238 740	233 260	229 540	239 840	75 120	131 520	<b>169 800</b>	-29%
<b>Ratio sachets vendus par fermenteurs lancés</b>	3 022	2 880	2 869	2 789	1 832	2 684	<b>2 650</b>	-5%



De 2011 à 2019, l'étape de maturation suit une rentabilité linéaire variant de moins de 8%, traduisant la performance et la stabilité du système en place.

En 2020 et 2021, les deux confinements COVID détruisent les cadences et impose de purger certains fermenteurs pour mettre l'usine à l'arrêt à deux reprises.

A partir de la saison 2019, un stock de sachet est produit d'avance pour assurer la reprise de la saison suivante, et ainsi anticiper les maintenances envisagées lors de l'intersaison. Ainsi, le ratio de sachets vendus/fermenteur lancé diminue mais le nombre de sachets produits reste stable.

### **Rappel : Incident Majeur 2016**



En 2016, le service a fait face à **l'éventration du fermenteur 5**, causée par un arrachement du collage liant la virole au fond conique de la cuve.

Suite à cet incident une expertise a été réalisée par le fabricant des cuves sur l'ensemble du parc de maturation. L'origine de l'incident reste floue. Le constructeur ne relève pas de problème structurel sur les autres cuves (dureté).

Cependant le gel coat (barrière de protection des cuves polyester) a subi un vieillissement accéléré, matérialisé par des cloques sur les parois intérieures des cuves.

L'apparition de ce phénomène est dû selon le fabricant au dispositif de chauffage (serpentin) qui était implanté à l'origine à l'intérieur des cuves pour chauffer les boues thermales stockées.

Suite à cet incident, il a été décidé de procéder à l'inspection des fermenteurs en fin de saison. Les premiers tests n'ont décelé aucune anomalie particulière. Ils portaient majoritairement sur la structure externe des fermenteurs. A cette fin, des mesures ont été réalisées sur la dureté du polyester sur une quinzaine de points.



Une expertise a été réalisée fin 2017 sur l'intérieur de toutes les cuves. Sur chaque équipement inspecté, des problèmes structurels ont été observés au niveau :

1. Des collages entre les cônes inférieurs et la virole, caractérisés par des fissures,
2. Du gel coat, probablement détérioré par des surchauffes liées aux serpentins présents dans chaque silo, comme précisé plus haut.

Ces défauts majeurs pouvant dégrader le process des boues et porter atteinte à la sécurité des agents, la direction de la Régie des Boues a décidé de réaliser (début 2018) les travaux nécessaires de remise en état pour un montant de 19 340 € HT.

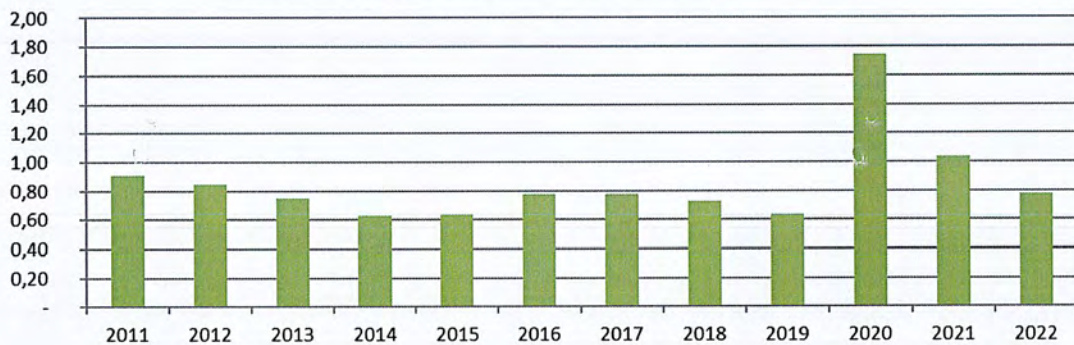
3 nouvelles expertises se sont déroulées fin 2018, 2019 et 2020, attestant de la qualité des travaux engagés en 2018 (mise en place de pilier de soutènement sous les cuves). La stabilité étant assurée, les contrôles annuels ont été abandonnés en 2021.

### **Consommation d'eau thermique**

Le process de préparation de « TERDAX, le Péloïde de DAX » nécessite différents apports d'eau pour les étapes suivantes :

- La préparation du limon (délitage) et le conditionnement des boues thermales (préparation du polymère, agent épaississant),
- La culture des cyanobactéries,
- La maturation en fermenteur (source de calories pour monter les boues thermales en température),
- Le chauffage du bâtiment.

#### **Ratio Eau Thermale (m<sup>3</sup>)/sachet TERDAX**



Durant l'intersaison 2014/2015, des travaux ont été réalisés sur TERDAX visant à optimiser l'utilisation de l'eau thermique, en valorisant les rejets énergétiques du process de TERDAX, des chauffages du Péloïde et des nouveaux bureaux du Service Public de l'Eau du Grand Dax.

A partir de 2016, l'augmentation observée est liée aux purges hivernales faites sur le réseau, le site de TERDAX devenant l'exutoire de purge principal du réseau. Un comptage installé en 2019 a permis d'améliorer la lisibilité de cet indicateur. Au final, le ratio reste toujours supérieur à 600 litres ETH/sachet, soit 60 litres ETH/kg (chauffage inclus).

Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la COVID, nécessitant des purges prolongées sur le process TERDAX pour maintenir la qualité et le réseau d'eau chaude en température. En 2022, on note donc une tendance vers un retour à la normale sur la consommation en eau thermique sur l'usine TERDAX.

## CONDITIONNEMENT DE TERDAX

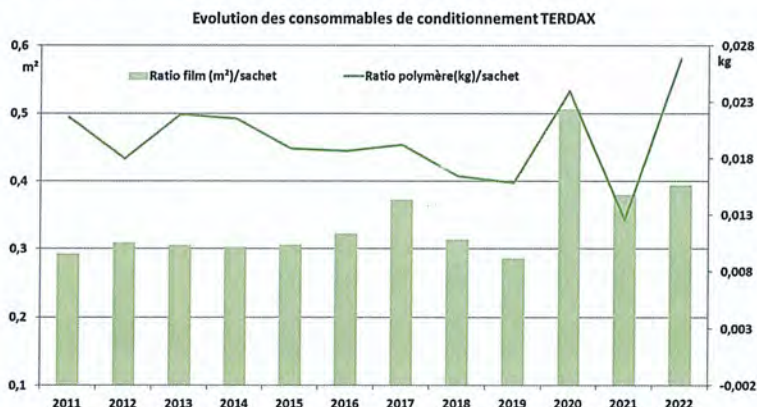


« TERDAX, le Pélouide de DAX » est conditionné dans des sachets de 10 kg, soit environ 6,8 litres (densité de 1,5).

Les boues thermales sont conditionnées dans un film plastique de qualité alimentaire.

La chaîne de préparation de TERDAX est conçue pour assurer le contrôle des boues thermales (correspondance avec la définition produit), sa traçabilité, le découpage de la production en lots, la mention d'un numéro de lot et la référence à une date limite d'utilisation optimum sur chaque sachet commercialisé.

Afin d'optimiser l'aspect et la viscosité du produit fini, un épaississant (polymère) est ajouté dans un mélangeur en amont de la mise en sachet.



La consommation annuelle de film alimentaire varie peu (<5%) jusqu'en 2017, où un changement des équipements de conditionnement permet de diminuer les rebuts de soudure.

En 2017, le renouvellement d'une des deux ensacheuses entraîne des essais préalables avec différents types de film, expliquant l'augmentation (+ 16 %) sur cette fourniture. En 2018, l'usine fonctionne avec deux ensacheuses différentes.

L'année 2019 permet de confirmer l'économie sur la consommation du film (-15%) grâce à ces nouveaux équipements, d'abord destinés à améliorer les performances de fermeture de sachets.

Une hausse des ratio « sachets produits/polymère consommé » et ratio « film/sachet produit » est visible à partir de 2020, due :

- aux chutes de production liées aux confinements COVID et modifiant les ratios habituellement observés.
- aux caractéristiques morphologiques du limon brut qui varient, demandant des adaptabilités au niveau du procédé de préparation.

Néanmoins, les pertes « rebuts » sur la chaîne de préparation sont maîtrisées et représentent 3% des consommables utilisés pour confectionner TERDAX.

## 2.2.2 LIVRAISON ET REPRISE TERDAX



Les sachets de TERDAX sont conditionnés par lot de 20 unités dans des bacs installés sur des plateaux mobiles. Ces bacs sont transportés par camion vers les établissements thermaux. Chaque bac livré est accompagné du ou des bordereau(x) de conformité produit. A l'issue de la livraison, un bon est donné à l'établissement thermal sur lequel est noté :

- le ou les numéro(s) de(s) lot(s) livré(s),
- le quantitatif en nombre de bacs,
- le ou les numéro(s) de(s) bordereau(x) de conformité du ou des lot(s) livré(s).

La récupération des boues « usagées » s'effectue dans les établissements thermaux, dans des bacs métalliques compartimentés munis de poches biodégradables. Les bacs et poches sont fournis par la Régie des Boues. Les boues thermales considérées comme usagées sont ensuite enlevées des établissements pour être déchargées sur TERDAX dans une benne avant leur remise en carrière, leur habitat originel.

Cette démarche participe en partie à la réhabilitation du site d'extraction. Le quantitatif des retours de boues amenées en carrière est consigné. Le restant étant évacué en déchetterie (boues collées sur les draps plastiques) ou par le réseau d'assainissement collectif.

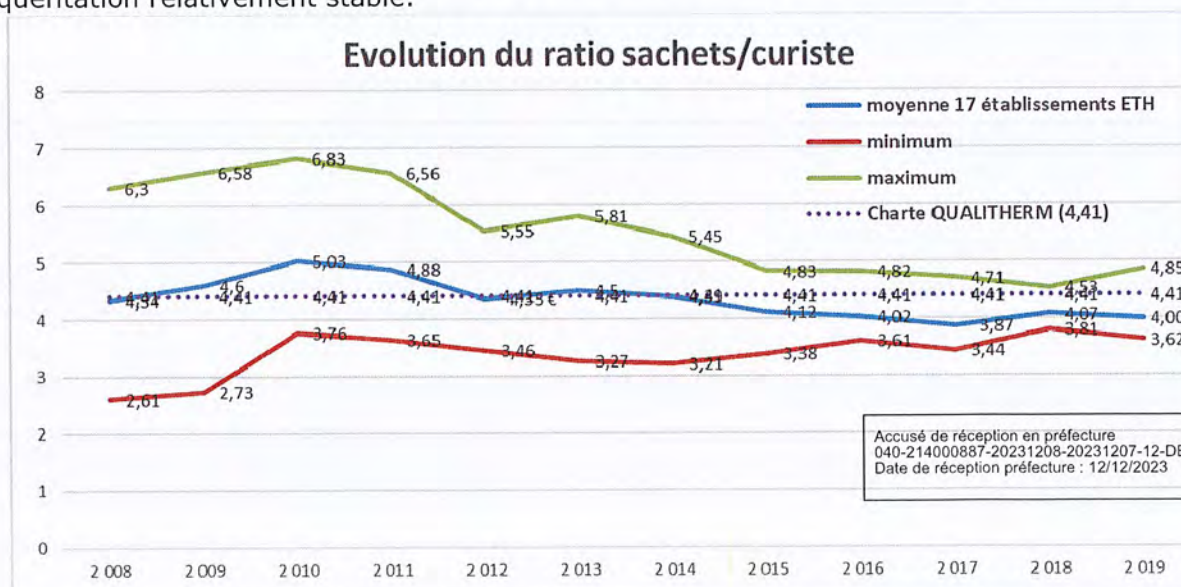
Les boues ramenées en carrière font l'objet chaque mois d'un prélèvement pour analyses. L'énumération des germes retrouvés à l'issue des analyses est en adéquation avec les valeurs observées sur la carrière.

**En 2022, la régie des boues a livré environ 8 500 bacs. Elle a parcouru 9 000 km pour la livraison des boues et 6 000 km pour leur récupération.**

## 2.2.3 CONSOMMATION TERDAX DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

La vente de boues thermales est liée à une charte Qualité « QUALITHERM », dans laquelle est notifiée une consommation minimale de TERDAX fixée à 4,412 sachets/curiste. Cette mesure, mise en place durant l'année 2000, avait pour but d'uniformiser la qualité des soins dans les établissements thermaux de la station et d'asseoir la pérennité financière de la Régie des Boues. Cette charte avait été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs.

La consommation TERDAX par curiste suit une tendance ascendante de 2001 à 2010 (de 3,36 à 5,03 sachets/curiste), avant d'amorcer à partir de 2011 une baisse constante. Cette année 2011, malgré ses volumes importants de vente, marque le début du repli de la demande de TERDAX. Ainsi, entre 2010 et 2017, une baisse des ventes de 20 % est constatée, pour une fréquentation relativement stable.



Le profil individuel des établissements thermaux, démontre l'évolution des comportements et la distance prise avec les engagements de la charte QUALITHERM. En 2011, douze établissements respectent la charte, et seulement 2 en 2017 et 2018.

Le graphe ci-dessus met en avant deux points majeurs :

- Une utilisation de TERDAX de plus en plus homogène, avec des consommations mini et maxi qui se rapprochent chaque année de la moyenne (forte diminution de l'écart-type).
- Une orientation naturelle des cures vers une moyenne de 4 sachets/curiste.

En 2018, des discussions entre la collectivité et les établissements thermaux ont permis d'expliquer cette tendance : nouvelles cures plus courtes, évolution des pratiques, etc... A leur demande, il a donc été convenu d'abaisser le seuil de 4,41 à 4 sachets/curiste (-10%), et de raisonner en « équivalent temps-plein » de cure, soit une cure = 18 soins.

Afin de garantir la stabilité financière du service, le prix du sachet a donc été augmenté en 2019 (+10%), comme convenu avec l'ensemble des acteurs, représentés par l'ETAD (Association des établissements thermaux de l'agglomération du Grand Dax). Une convention a permis de formaliser cet accord.

En 2019, cet objectif de 4 sachets/curiste est exactement la moyenne observée, et 9 établissements thermaux sur 17 restent à ce jour très légèrement en dessous.

En 2020 et 2021, les services n'ont pas d'informations suffisamment précises sur les fréquentations thermales. Quoiqu'il en soit, le déroulement compliqué et délicat des saisons 2020 et 2021, lourdement impactées par les confinements, ne permet pas d'interpréter l'évolution de ces données. Ces absences de régularisation remettent également en cause ce type de correction financière, fonction des déclarations des établissements (formalisées dans les conventions).

En 2022, majoritairement sur la base de fréquentation de l'office du Tourisme, le ratio/curiste est de 3,88 sachets, en légère baisse par rapport à 2019 et en dessous du ratio de 4 sachets/curiste établi en accord avec les établissements thermaux. 12 établissements sur 16 ne respectent pas la convention d'utilisation de TERDAX

## 2.2.4 SUIVI QUALITÉ

### Qualité sanitaire du produit

La conformité sanitaire du produit est assurée par une surveillance permanente du Laboratoire du SPEGD sur les différentes étapes de préparation du Péloïde : extraction, maturation, conditionnement. Sans visa sanitaire et analyses conformes, le contenu d'un fermenteur ne peut être orienté vers la mise en sachet. **Sans contrôle libératoire, les sachets de Terdax ne peuvent être livrés.**

2022	Contrôle sur boues en cours de <b>Maturation</b>	Contrôle sur l' <b>eau thermale</b> au cours de la préparation	Contrôle sur produit fini <b>Ensachage</b>	TOTAL
<b>Nombre de dossiers pour VISA</b>	52	11	262	<b>325</b>
<b>Nombre d'échantillons</b>	154	11	999	<b>1 164</b>
<b>Nombre de paramètres analysés</b>	666	221	12 327	<b>13 214</b>

En 2022, environ 13 000 paramètres ont été analysés pour 1 164 échantillons, permettant de contrôler la conformité du produit fini.

La production sur 2022 a légèrement augmenté par rapport à 2021, cependant elle n'a pas encore retrouvé son rythme de croisière d'avant la crise sanitaire.

### **Démarche AQUACERT**

Le décret du 11 janvier 2007 relatif à la Qualité des eaux destinées à la consommation humaine a introduit dans le code de santé publique une responsabilisation de l'exploitant thermal. Il s'agit ici de l'inciter à mettre en place des procédures intégrant les principes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques pour la production et la distribution de l'eau minérale naturelle. Cette directive a été élargie à l'ensemble des produits dérivés (boues thermales) et soins thermaux.

Pour répondre à ces exigences, la collectivité a pris l'engagement de placer ses prestations de fourniture et de livraison de boues thermales dans une démarche de management de la qualité et de sécurité sanitaire.

Pour atteindre cet objectif, la Régie des Boues s'est appuyée sur le référentiel Aquacert HACCP thermalisme. L'ensemble des travaux menés autour de ce référentiel a débouché en 2011 à la certification « AQUACERT HACCP Thermalisme » du centre de production « TERDAX, le Péloïde de DAX ».

Une telle démarche a pour but de renforcer le dispositif de surveillance et de maîtrise des risques sanitaires afin de garantir aux curistes la sécurité sanitaire des boues thermales qui leur seront appliquées.

En 2022, l'audit annuel de suivi réalisé par l'organisme « AES » a confirmé une nouvelle fois la capacité de la Régie des Boues à satisfaire les exigences du référentiel. En 2023, la régie des Boues rentrera dans un nouveau cycle de certification avec un audit de renouvellement, qui précédera 2 audits de suivi en 2024 et 2025.

### **Réclamations Clients**

En 2022, le service Client de la Régie des Eaux n'a enregistré aucune réclamation formalisée sur les services de la régie des Boues Thermales.

## **2.3 GESTION PATRIMONIALE**



En 2017 et 2018, la régie des boues a investi dans deux ensacheuses de conditionnement, des cuves de maturation, le renouvellement classique (bacs de livraison, véhicules), etc...

En 2020, l'usine a renouvelé les rayonnages internes (25 000 € HT), lancé une étude ergonomique pour améliorer le poste de livraison (11 400 € HT), et renouvelé l'imprimante de conditionnement de la ligne 2 (7 000 € HT).

En 2021, la régie des boues thermales a investi environ 140 000 €HT pour le renouvellement d'une nouvelle serre agricole pour l'exploitation des cyanobactéries (algues bleues).

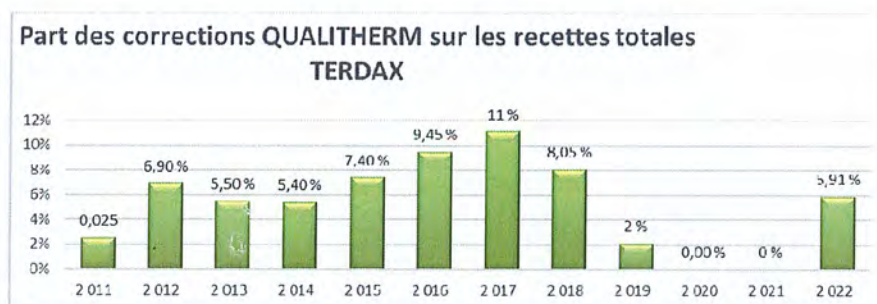
En 2022 et 2023, un nouveau camion de livraison a été commandé (80 000 €HT), prenant en compte le besoin spécifique identifié (système de vérins permettant des livraisons parfois exigües).



## 2.4 GESTION FINANCIERE

### 2.4.1 PRIX TERDAX

		2021	2022	2023	Ecart Annuel
<b>Coût du sachet de 10 kg</b>	€ HT/Sachet	5,16	5,16	5,16	0 %
<b>Livraison</b>	€ HT/Sachet	Inclus dans le prix du sachet			
<b>Reprise boues usagées</b>	€ HT/Sachet				
<b>TVA (20%)</b>	€ / Sachet	1,03	1,03	1,03	0 %
<b>PRIX UNITAIRE Total TTC</b>	€ TTC/Sachet	<b>6,19</b>	<b>6,19</b>	<b>6,19</b>	0 %



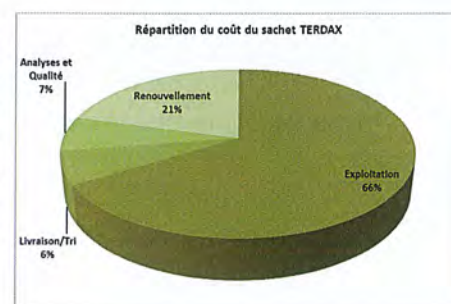
Comme rappelé précédemment, des discussions engagées en 2018 avec les établissements thermaux ont abouti à l'abaissement de seuil correctif (-10%), compensé par l'augmentation du prix unitaire du sachet (+10%), observée en 2019. Pour rappel, l'objectif de cette mesure étant d'atténuer l'effet dominant du seuil correctif (>10% des recettes en 2017) sans impacter les recettes du service TERDAX.

Ces mesures ont donc permis de diviser par quatre la part du terme correctif en 2019.

En 2020 et 2021, les données sur les fréquentations ne sont pas suffisamment précises pour appliquer une correction.

En 2022, sur la base des fréquentations déclarées à l'OITT et dans un contexte de reprise post-confinement, la part du terme correctif retrouve les valeurs observées avant son évolution de 2018.

**En 2022 et 2023, les tarifs sont maintenus, sans augmentation.** Le produit TERDAX est spécifique et son prix ne peut donc être comparé à d'autres produits thermaux. Son coût d'utilisation sur une cure représente environ 4% de la base du remboursement Sécurité Sociale, ce qui permet d'avancer que ce produit reste compétitif et fiable. Les deux tiers des recettes TERDAX sont consacrées à la production de boues thermales et au fonctionnement de l'usine.



## 2.4.2 BILAN FINANCIER

### PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Boues Thermales.

2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2022
Fonctionnement	1 205 314.48 €	997 523.66 €	- 207 790.82 €
Investissement	138 436.90 €	285 988.66 €	147 551.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 343 751.38 €</b>	<b>1 283 512.32 €</b>	<b>- 60 239.06 €</b>

Les résultats de l'année 2022 en fonctionnement sont négatifs, tout comme en 2020 et 2021, en lien avec la crise sanitaire COVID 19 puis la baisse de fréquentation des établissements thermaux.

Pour rappel, les excédents antérieurs ont été réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget des boues thermales.

Enfin, il est important de noter que la régie des boues doit pouvoir faire face :

- aux possibles évolutions réglementaires sur les boues thermales, dans le cadre des réflexions engagées par la Direction Générale de la Santé et pouvant amener à des exigences de production encore non définies.
- aux éventuels aléas de Santé Publique pouvant impacter la saison thermale et la production de boues thermales.
- au programme d'investissement et de renouvellement des équipements TERDAX : Serres, fermenteurs, traitement des eaux de rejet, couverture zone de stockage, camions de livraison, ...

### TAUX D'IMPAYÉS

Il s'agit du taux d'impayés au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année **2021**.

Le taux est de 1.96%, soit un montant de 16 601 € (ne prend pas en compte les retards de paiement).

### EXTINCTION DE LA DETTE

En 2022, le budget annexe de la boue thermale n'a pas été grevé par l'endettement.

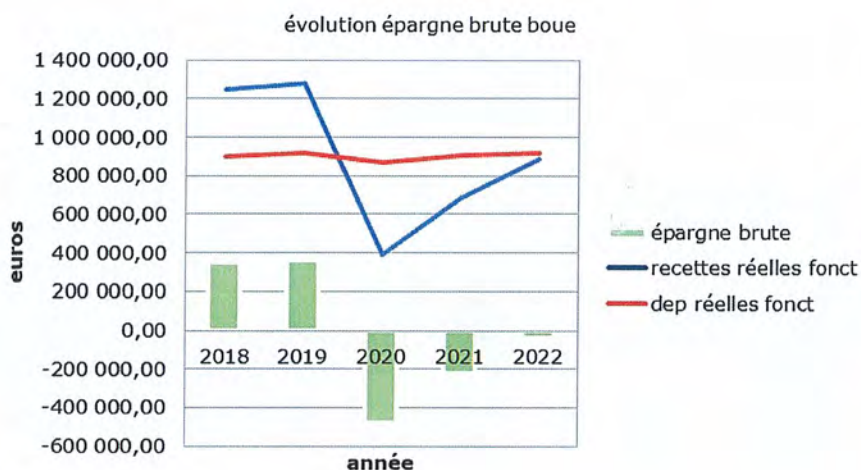
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN FONCTIONNEMENT

### Fonctionnement

Dépenses	1 205 314	Recettes	997 524
Dépenses d'exploitation	500 509	Ventes de boue	875 527
Masse salariale	418 814	Autres produits (IJ, Stock)	8 093
Dépenses exceptionnelles	3	Recettes exceptionnelles	2 360
Dotations aux amortissements	285 989	Amortissement des subventions	111 544
Résultat de fonctionnement	-207 791		

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 68 897€ HT.

## EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

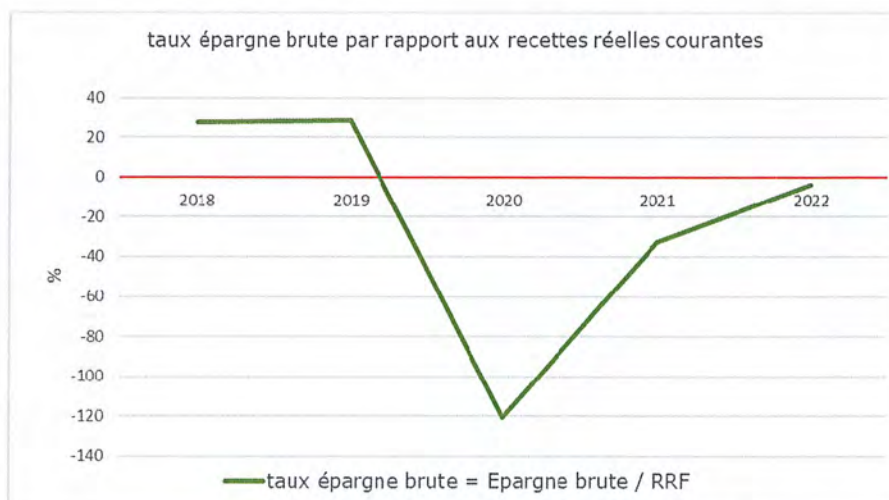


**L'épargne reste en négatif pour s'établir à -33K€, contre -220k€ en 2021.**

L'épargne a fortement chuté en 2020 et 2021 en raison de la baisse de la fréquentation thermique résultant de la crise sanitaire covid 19.

Le taux de l'épargne brute est négatif : -3.76% des recettes courantes en 2022.

Ce ratio est en hausse par rapport à 2021.



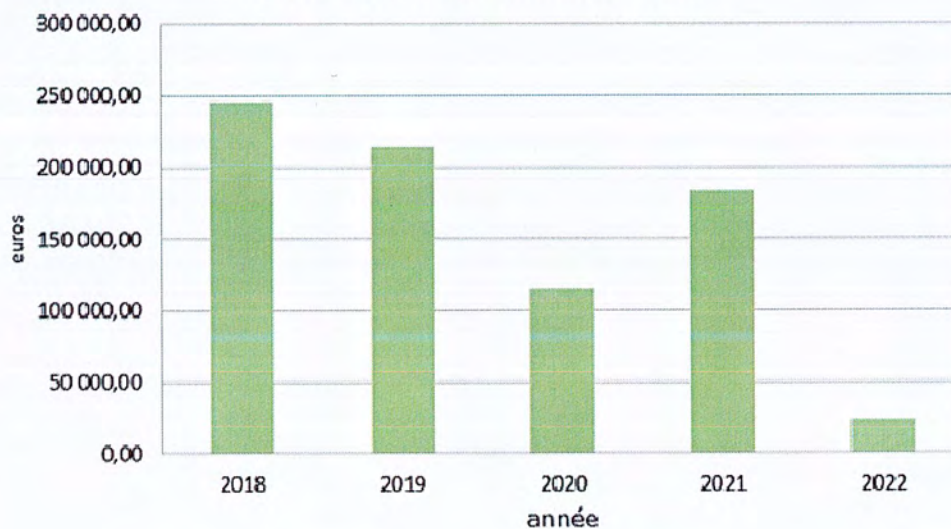
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN INVESTISSEMENT

Investissement

sans les reports de résultats N-1

Dépenses	138 437	Recettes	285 989
Immobilisations incorporelles	0	Subventions d'investissement reçues	0
Immobilisations corporelles - matériel..	17 523		
Travaux en cours	6 100		0
autres immobilisations financières	3 270		0
Amortissement des subventions	111 544	Amortissement des immobilisations	285 989
Autres dépenses d'ordre	0	Autres recettes d'ordre	0
Résultat d'investissement			147 552

Evolution des investissements BP Boue



En 2022 : 23 623 € de dépenses en investissement réalisées. Celles-ci ont été freinées en raison de la crise Covid et du déficit d'exploitation.

# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2022

---

Unité de Gestion d'Exploitation :

**0400898 - COM\_AGGLO\_GRAND\_DAX**

---

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE EAUX)

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
<b>Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion</b>	<b>6</b>
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Situation administrative des captages	7
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
<b>Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution</b>	<b>9</b>
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	10
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	11
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Liste des dossiers de non-conformité en 2022	14
UDI DAX-SAUBAGNACQ - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	15
UDI DAX-HIPPODROME - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022	16
UDI DAX-HIPPODROME - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022	17
UDI DAX-HIPPODROME - Liste des dossiers de non-conformité en 2022	20
UDI DAX-HIPPODROME - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2022	22
<b>Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion</b>	<b>2</b>
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	2
Conclusion générale sur l'unité de gestion	2
Liste des sigles	2

## Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des Laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

## Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet que pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé au PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, de détartre régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, de détartre les pommes et les flexibles de douches, les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Santé et Prévention  
10/11/2023



## Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

### Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.**

### Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.**

# Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

## Organisation de l'alimentation en eau

### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut-être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

#### **1. L'origine de l'eau :**

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisant l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

#### **2. La production d'eau**

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

#### **3. La distribution de l'eau**

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

## Données sur les ressources de l'unité de gestion

### Situation administrative des captages

#### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : COM\_AGGLO\_GRAND\_DAX

Nom	Descriptif du ou des captages			Situation administrative		
	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0030	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991
FORAGE F5 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0160	26/08/1996	08/09/1998	23/02/2000
FORAGE P3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0007	10/10/2005	07/05/2019	11/06/2019
FORAGE F1 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F2 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0010	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F3 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0012	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F4 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0018	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

### Gestionnaire du ou des captages : COM\_AGGLO\_GRAND\_DAX

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	DAX	09771X0030	14/01/1991	80 %	1 900	1 520
FORAGE F5 SAUBAGNACQ		09771X0160	23/02/2000	80 %	2 857	2 286
FORAGE P3 SAUBAGNACQ		09771X0007	11/06/2019	80 %	3 140	2 512
FORAGE F1 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	21/09/1990	80 %	1 000	800
FORAGE F2 HIPPODROME		09505X0010	21/09/1990	80 %	1 240	992
FORAGE F3 HIPPODROME		09505X0012	21/09/1990	80 %	1 600	1 280
FORAGE F4 HIPPODROME		09505X0018	21/09/1990	80 %	1 885	1 508
<b>Total : 7</b>					<b>13 622</b>	<b>10 898</b>

Indice consolidé pour l'UGE (\*\*): 80,0 %  
(Indicateur SISPEA P108.3)

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :**

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80%, l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage.

(\*\*) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

## Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	Eau de bonne qualité
<b>B</b>	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
<b>C</b>	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b>	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

040000433 - DAX-SAUBAGNACQ

040000434 - DAX-HIPPODROME

# Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

## Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

### Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Code : 040000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					36	0,00		151,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					36	0,00		141,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	36	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			36	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			36	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		36	10,50	18,84	27,10		3
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	36	0,00	0,75	8,00		
COULEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	24	0,00	0,00	0,00		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					36	0,00	0,18	0,43		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					36	0,00	0,21	0,46		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					4	7,70		10,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					4	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					4	180,00		180,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	36	7,40		7,90		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,60		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	14,30		15,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	15,40		18,10		
<b>MINERALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					12	54,70	57,46	65,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	16,00	17,33	19,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1100,00	36	265,00	364,33	402,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					12	4,12	4,30	4,72		
POTASSIUM	mg/L					4	2,24	2,39	2,78		
SODIUM	mg/L				200,00	4	12,10	12,63	14,10		
SULFATES	mg/L				250,00	12					
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	32,00	60,27	97,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	6,30	8,88	10,00		

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ

Code : 040000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		36	0,00	0,01	0,06		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	3,60	4,47	6,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,00	0,01	0,08		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		12	0,41	0,55	0,83		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		4	0,00	2,38	4,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,07	0,29		
BARYUM	mg/L			0,70		4	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,00			4	0,00	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,45	0,46	0,47		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,05	0,05	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,67	0,67	0,67		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			4	0,29	0,34	0,39		
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,12	0,12	0,12		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L			100,00		1	6,20	6,20	6,20		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		1	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,99	1,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,94	1,62		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,43	0,68		
TRICHLOROMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,00	1,85	3,90		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
ENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
ENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
ENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
ENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST *)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PHTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZENES</b>											

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOCLORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L		0,10			9	0,00	0,02	0,04		
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			12	0,00	0,02	0,06		
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,04	0,05	0,06		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

embotrione, sulcotrione, mésotrione, 2,4-mcpa, triclopyr, 2,4-d, dichlorprop, mécoprop, chlorprophame, asulame, carbendazime, propamocarbe, pyrimicarbe, oxamyrosulfocarbe, iprovalicarb, hch alpha, ddt-4,4', hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, aldrine, dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, hexachlorobenzène, hch bêta, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, dichlorvos, diméthoate, ethephon, fosetyl, chlorpyriphos éthyl, cybutryne, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, métamitron, métribuzine, hexazinone, flufenacet, atrazine, acétochlore, pyroxsulame, propyzamide, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, fenhexamid, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, beflubutamide, alachlore, bromoxynil, bromoxynil octanoate, thiencarbazone-methyl, aminotriazole, bromuconazole, cyproconazol, epoxyconazole, fludioxonil, propiconazole, prothioconazole, tébuconazole, kresoxim-méthyle, pyraclostrobine, azoxystrobine, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine-déisopropyl, oxa alachlore, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbutylazine, terbuméton-déséthyl, atrazine-2-hydroxy, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, ampa, 3,4-dichloroaniline, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, 1-(4-propylphenyl)-urée, desméthylisoproturon, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, pinoxaden, cyprodinil, pyriméthanol, pyridate, quimerac, quinoxifen, spiroxamine, tributyltin cation, trifluraline, thiachlopride, dichloropropylène-1,3 tétrahydro-2H-pyridin-2-one, anthraquinone (pesticide), benoxacor, benfluraline, bifenox, bromacil, bentazone, chlorantraniliprole, captan, chloridazone, clethodime, chlormequat, clomazone, cypralid, chlorothalonil, aclonifen, cycloxydime, cyprosulfamide, dicofol, diflufénicanil, diquat, diméthomorphe, diméthomorphe, diflufenicanil, fluroxypir, glufosinate, glyphosate, imazamox, imidaclopride, iprodione, isoxaflutole, isoxaflutole, isoxaflutole, lenacil, métaldehyde, métalaxyle, metrafenone, mépanipirim, norflurazon, oxadixyl, prochloraze, pendiméthaline, esa acétochlore, oxa acétochlore, esa alachlore, oxa métolachlore, esa metazachlore, oxa metazachlore

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception et de diffusion : 2023/12/08



## Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

## Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : DAX-SAUBAGNACQ	TEMPÉRATURE DE L'EAU	21/07/2022	25,7 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	21/07/2022	27,1 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	25/08/2022	25,1 °C

## Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

### Liste des dossiers de non-conformité en 2022

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
TEMPÉRATURE DE L'EAU	UDI : DAX-SAUBAGNACQ	30 jour(s)

## Unité de distribution DAX-SAUBAGNACQ (040000433)

## Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

**Qualité bactériologique :***(Indicateur SISPEA P101.1)*

Nombre de prélèvements :	36	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

**Qualité physico-chimique :***(Indicateur SISPEA P102.1)*

Nombre de prélèvements :	36	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

## Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

## Conclusion sanitaire :

Formis, la température élevée en période estivale, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

## Observations / recommandations techniques :

Formis, la température élevée en période estivale, l'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

# Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

## Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(\*\*) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

### Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Code : 040000434

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					24	0,00		300,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					24	0,00		300,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	24	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			24	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			24	0,00		0,00		
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		21	12,30	18,95	26,50		2
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>											
ASPECT (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	24	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						24	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	18	0,00	0,03	0,53		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,10	0,47		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					24	0,00	0,12	0,49		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					3	2,90		17,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0/1/2/3/4) (*)				1	2	3	2		1		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	130,00		150,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	24	7,20		7,90		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					3	7,70		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	10,80		12,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	9,65		11,00		
<b>MINERALISATION</b>											
CALCIUM	mg/L					6	34,20	37,38	39,20		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	14,00	14,33	15,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	24	250,00	263,08	275,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					6	2,71	2,95	3,16		
POTASSIUM	mg/L					3	1,63	1,66	1,69		
SODIUM	mg/L				200,00	3	12,00	12,47	13,30		
SULFATES	mg/L				250,00	6					
<b>FER ET MANGANESE</b>											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	24	0,00	2,66	10,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	10,00	14,67	19,00		

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

Code : 040000434

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		24	0,00	0,05	0,25		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			6	0,00	0,01	0,02		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		6	0,45	0,56	0,68		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		3	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	1,40	1,57	1,70		
BARYUM	mg/L			0,70		3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,00			3	0,00	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,02	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00		
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
<b>CHLOROBENZÈNES</b>											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
<b>ESTICIDES TRICETONES</b>											
<i>aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>ESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>											
<i>aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>ESTICIDES CARBAMATES</b>											
<i>aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>ESTICIDES ORGANOCHLORES</b>											
<i>aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20231208-20231207-12-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>PESTICIDES DIVERS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

embotrione, sulcotrione, mésotrione, 2,4-mcpa, triclopyr, 2,4-d, dichlorprop, mécoprop, chlorprophame, asulame, carbendazime, propamocarbe, pyrimicarbe, oxamyl, prosofocarbe, iprovalicarb, hch alpha, aldrine, hch delta, hch gamma (lindane), hch alpha+beta+delta+gamma, dieldrine, heptachlore, ddt-4,4', dimétachlore, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, hexachlorobenzène, hch bêta, chlorpyriphos méthyl, chlorfenvinphos, dichlorvos, diméthoate, ethephon, fosetyl, chlorpyriphos éthyl, cybutryne, terbutryne, terbuméton, terbuthylazin, simazine, métamitron, métribuzine, hexazinone, flufenacet, atrazine, acétochlore, pyroxsulame, propyzamide, oryzalin, napropamide, métolachlore, métazachlore, isoxaben, fenhexamid, diméthénamide, cymoxanil, cyazofamide, carboxine, boscalid, beflubutamide, alachlore, nicosulfuron, bromuron, chlortoluron, diflubenzuron, diuron, isoproturon, linuron, nicosulfuron, rimsulfuron, amidosulfuron, tritosulfuron, thifensulfuron méthyl, foramsulfuron, laroxane, cyhalothrine, tefluthrine, fluvalinate-tau, cyperméthrine, imazaméthabenz, pentachlorophénol, dicamba, bromoxynil, dinoterbe, bromoxynil octanoate, tébuconazole, thiencarbazon-méthyl, aminotriazole, bromuconazole, cyproconazole, epoxyconazole, fludioxonil, propiconazole, prothioconazole, pyraclostrobine, azoxystrobine, flutriafol, prosoxim-méthyle, simazine hydroxy, terbuthylazin déséthyl, hydroxyterbuthylazine, terbuméton-déséthyl, atrazine-2-hydroxy, atrazine désisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl désisopropyl, atrazine désisopropyl, esa metolachlore, oxa alachlore, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 3,4-dichlorophénylamine, ampa, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, 1-(4-isopropylphényl)-urée, desméthylisoproturon, heptachlore époxyde trans, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, pinoxaden, cyprodinil, pyriméthanol, pyridate, quimerac, quinoxifen, spiroxamine, thiaclopride, trifluraline, tributyltin cation, dichlorodipropylène-1,3 total, anthraquinone (pesticide), benoxacor, benfluraline, bifenox, bromacil, bentazone, chlorantraniliprole, captane, chloridazone, clethodime, chlormecquat, clomazone, clopyralid, chlorothalonil, aclonifen, cycloxydime, cyprosulfamide, dicofol, diflufénicanil, diquat, diméthomorphe, ethofumésate, flurochloridone, fipronil, fluazinam, flumioxazine, flurtamone, folpel, fenpropimorphe, fenpropidin, fluroxypir, glufosinate, glyphosate, imazamox, imidaclopride, iprodione, isoxadifène-éthyle, isoproturon, flutolone, lenacile, métaldéhyde, métalaxyle, metrafenone, mépanipirim, norflurazon, oxadixyl, prochloraze, pendiméthaline, total des pesticides analysés, esa acetochlore, esa acetochlore, esa alachlore, esa metolachlore, oxa metolachlore, esa metazachlore, oxa metazachlore

## Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

## Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : DAX-HIPPODROME	TEMPÉRATURE DE L'EAU	21/07/2022	26,8 °C
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	25/08/2022	26,2 °C
Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DE L'HIPPODROME	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	07/06/2022	4

## Unité de distribution DAX-HIPPODROME (040000434)

## Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

**Qualité bactériologique :**

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	24	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

**Qualité physico-chimique :**

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	24	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00 %

## Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

## Conclusion sanitaire :

Formis, la température élevée en période estivale, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

## Observations / recommandations techniques :

Formis, la température élevée en période estivale, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.  
au ponctuellement agressive devant être mise à l'équilibre.



## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2020 - 2021 - 2022

Année	TTP - DEPART DISTRIBUTION SAUBAGNACQ	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		36

Année	TTP - STATION DE L'HIPPODROME	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	5
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		17

Année	UDI - DAX-SAUBAGNACQ	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	25
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	24
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	24
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		73

Année	UDI - DAX-HIPPODROME	
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	19
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	20
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvement :	18
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		57
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvement :		183

## Liste des dépassements des limites de qualité sur le réseau de distribution, non représentatifs de la zone de distribution

La synthèse suivante fait état des non-conformités aux limites de qualité sur des points du réseau de distribution. La qualité de l'eau n'y est pas représentative de l'ensemble de l'unité de distribution, mais seulement du point de prélèvement. Il s'agit en général d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à la nature des matériaux des canalisations ou du robinet de prélèvement, et / ou à un temps de séjour de l'eau trop important dans les canalisations.

### Commune : SEYRESSE

Date du prélèvement	Nom du PSV	Lieu du PSV	Paramètre	Valeur mesurée	Unité	Limite de qualité	Installation
23/05/2022	SEYRESSE		NICKEL	27	microgramme/L	20	040000433 - DAX-SAUBAGNACQ

## Conclusion générale pour l'unité de gestion

Le PGSE relève d'une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau (du captage au robinet du consommateur).

Cette démarche est rendue obligatoire par la Directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des EDCH, transcrite en droit français le 22 décembre 2022.

Par délégation,



L'Ingénieur Général du Génie Sanitaire

Bernard LAYLLE

## Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau